

Rapport annuel du programme «Plantons» saison 2016-2017



Rapport annuel de l'Afac-Agroforesteries

Des plantations 2016-2017

Du programme « Plantons 1 million d'arbres en France »

en partenariat avec la Fondation Yves Rocher – Institut de France

23 mai 2017

SOMMAIRE

I.	Le programme	7
1.	Introduction.....	8
2.	Résumé en chiffres.....	9
II.	Les opérateurs.....	11
1.	Le réseau d’opérateurs de l’Afac-Agroforesteries	12
2.	La représentativité des opérateurs du programme	12
3.	Territoire d’intervention des structures	13
4.	Diagramme de répartition des opérateurs en arbres plantés	14
5.	Carte des opérateurs	16
6.	Les planteurs des opérateurs	20
7.	Les opérateurs, des conseillers agroforestiers	21
8.	Le taux de fidélité des opérateurs	26
9.	Les objectifs en nombre d’arbres des opérateurs	27
10.	Vers les 3 millions d’arbres plantés	27
III.	Les plantations.....	31
1.	Cartes des sites de plantation.....	32
2.	La répartition géographique des plantations	35
3.	Les aires de plantation et des densités de plantation par opérateur	35
4.	La répartition des plantations par opérateur et par région	40
5.	Le top des types de plantation par région	41
6.	Le type de plantation	42
7.	Les projets de plantation	43
IV.	Portrait d’opérateurs & zoom sur leur projet	45
1.	Portrait n°1 : Arbres, Haies, Paysages d’Aveyron	46
2.	Portrait n°2 : Parc naturel régional de l’Avesnois.....	48
3.	Portrait n°3 : Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche.....	50
4.	Portrait n°4 : Fédération des Associations de Boisement de la Manche	52
V.	Les essences.....	55
1.	Nombre d’espèces pour une grande diversité végétale	56
2.	Le top des 23 essences	56
VI.	Végétal local	63
1.	La filière arbres et arbustes labellisés «Végétal local»	64
2.	Intégration des arbres labellisés «Végétal local» dans le programme	66
3.	Les objectifs des opérateurs	66
4.	Les producteurs et les planteurs.....	68
5.	Des structures labellisées	68
6.	Vérification des essences labellisées	68



Paysage bocager des Mauges

I. LE PROGRAMME

Introduction

La 7^{ème} campagne de plantation portée par la Fondation Yves Rocher et l'Afac-Agroforesteries se clôture avec ce présent bilan. C'est aussi la deuxième saison de plantation d'arbres labellisés «Végétal local», nouvelle ambition qualitative pour ce 3^{ème} million d'arbres à planter d'ici 2018. Les opérateurs engagés dans ce programme se sont fortement mobilisés pour développer cette filière végétale en comptant sur l'aide de la Fondation. Les objectifs fixés, ont été largement dépassés grâce à l'implication constante et attentive de la Fondation, acteur essentiel du développement du bocage sur tous les territoires.

Le programme «Plantons pour la Planète» appliqué en France, connaît un succès grandissant. D'une trentaine d'opérateurs en 2010, nous sommes aujourd'hui à plus de 60. Dans le cadre de ce programme, ces derniers mobilisent et fédèrent un réseau de près de 1 300 planteurs-bénévoles fervents de la haie, du verger, des arbres d'alignement et qui ont planté cet hiver sur leur terrain, dans leur champs, au bord de leur chemin, ... Un arbre ne se plante jamais seul et les photographies prises par les opérateurs en témoignent ! Son enracinement concrétise les liens entre acteurs d'un même territoire ou visiteurs venus d'ailleurs. Finalement c'est cette aventure humaine, l'instant d'une plantation, qui garantira sa pérennité.

Encore et plus que jamais, ce programme est un véritable levier opérationnel et concret pour implanter, de nouveau, les arbres hors-forêt dans les territoires ruraux français. Cette aide à la plantation arrive souvent en complément d'aides publiques, pas toujours reconduites avec la fusion des régions et la Loi Notre. Son invariabilité dans le temps (depuis 7ans !) assure une stabilité à l'activité de plantation mais surtout à l'action d'animation et de sensibilisation par les structures promouvant l'arbre champêtre. Cette action est bien souvent peu financée alors qu'elle représente les 90% du travail à fournir pour arriver à la plantation.

Ainsi, derrière ces 3.000.000 d'arbres plantés d'ici avril 2018, c'est avant tout cette part invisible et ténue (la diversification des gènes avec la filière «Végétal local», l'animation des territoires) que la Fondation soutient fermement auprès de chaque opérateur depuis l'année 2010 et nous l'espérons encore pour longtemps.

Résumé



63 opérateurs



1 303 planteurs associés



424 942 arbres plantés



86 734 arbres plantés labellisés «Végétal local»



1 303 sites de plantation



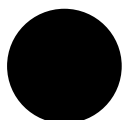
12 régions de France concernées



8 types de plantation



154 espèces différentes ont été utilisées



6 échelles d'intervention



33 opérateurs ont planté du «Végétal local»



Plantation à Maisoncelles en Brie (en Seine et Marne)

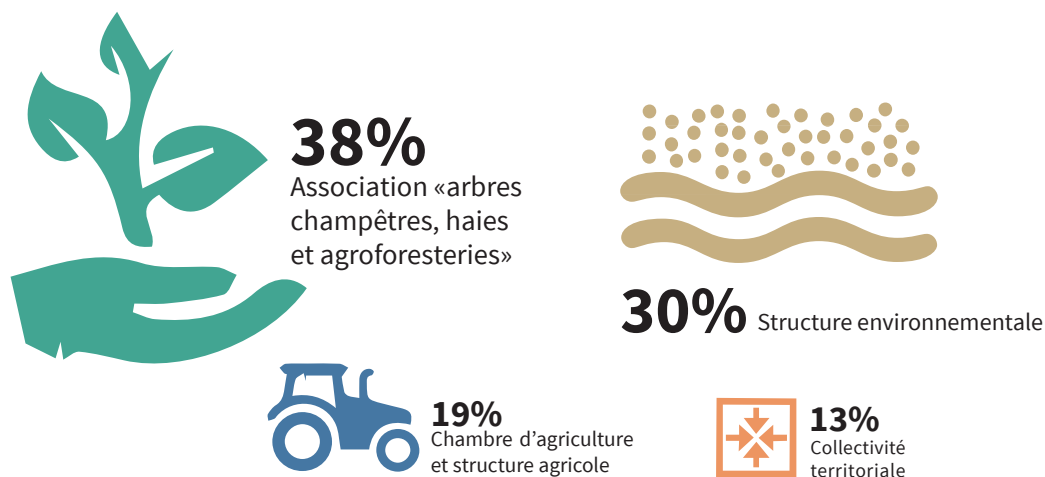
II. LES OPÉRATEURS ET LES PLANTEURS

Le réseau d'opérateurs de l'Afac-Agroforesteries

En 2017, l'Association Française Arbres Champêtres et Agroforesteries (Afac-Agroforesteries) fédère 224 adhérents, dont 177 structures engagées dans la préservation, la plantation et la gestion des haies, des arbres champêtres et des systèmes agroforestiers sous toutes leurs formes. L'ensemble des acteurs regroupés au sein de l'Afac-Agroforesteries permet une approche systémique de l'arbre des territoires ruraux. Le nombre et la qualité de ses membres – avec des structures pionnières agissant pour l'arbre champêtre et la haie depuis 1980 – fondent la légitimité et la représentativité de l'association. Les structures réunies par l'Afac-Agroforesteries contribuent à des actions de préservation et de gestion du patrimoine bocager ainsi que de plantation. Le réseau plante essentiellement des haies (en nombre d'arbres plantés, la haie représente 90% des plantations). L'agroforesterie intraparcellaire et les vergers, quant eux, représentent 3% des plants installés.

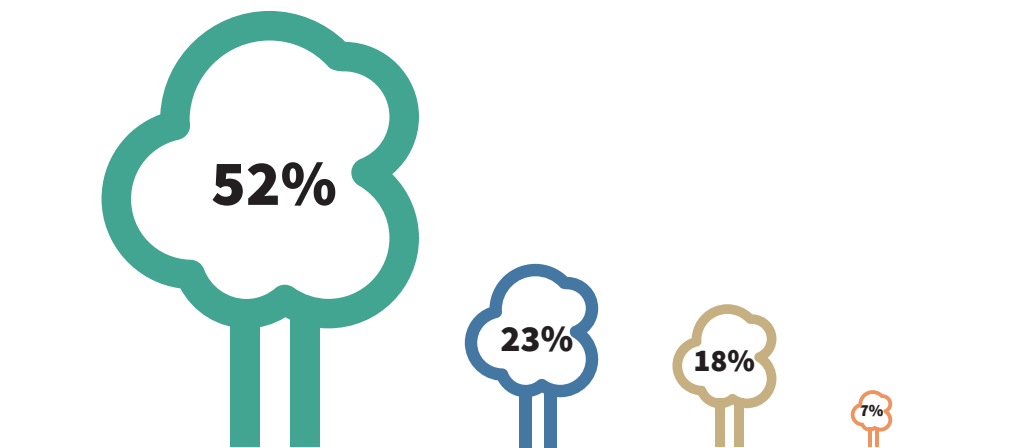
La représentativité des opérateurs du programme

Parmi tous les membres du réseau Afac-Agroforesteries, 63 opérateurs se sont mobilisés pour répondre à l'appel à projets « Plantons 1 million d'arbres en France » et ont été retenus. Cet appel à projets est moteur pour l'inscription de nouveaux membres dans l'association et permet de pérenniser une action fondamentale de l'association : planter ! Le diagramme, ci-dessous révèle, la diversité équilibrée des type d'organisme présents dans le programme. La majorité de ces opérateurs sont des associations de terrain dont l'objet porte sur « les arbres champêtres, haies et agroforesteries » (38%).



Répartition des types de structure du programme «Plantons 1 million d'arbres en France» saison 2016-2017

Elles plantent à elles seules plus de la moitié des arbres du programme (52%). Ce sont les acteurs principaux de ce programme tant par leur représentativité que par leur capacité d'action.

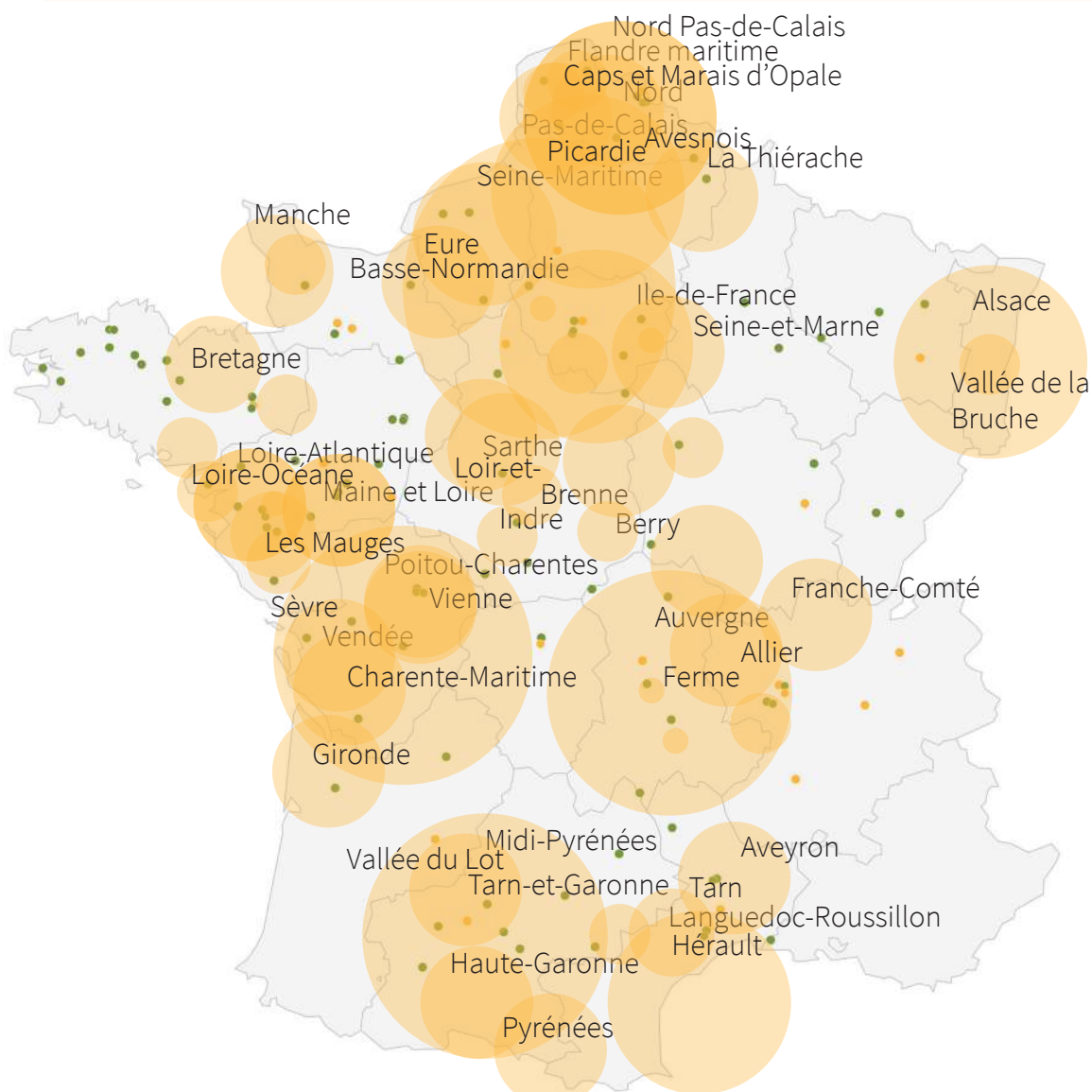
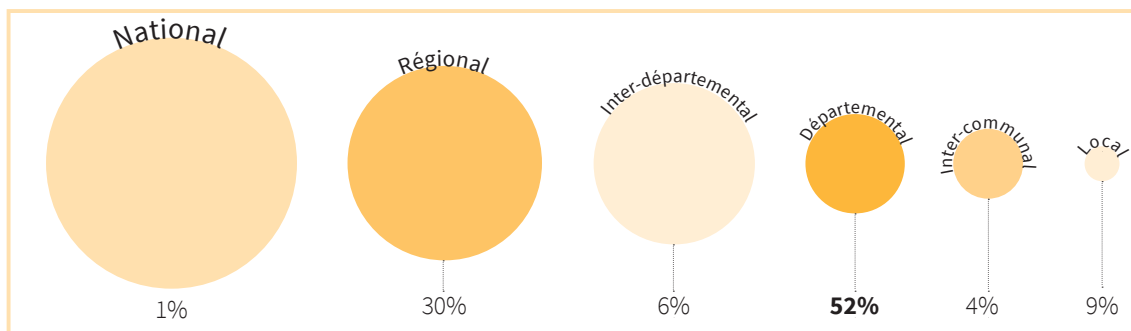


Répartition des opérateurs par nombre d'arbres plantés dans le programme «Plantons 1 million d'arbres en France» saison 2016-2017

Territoire d'intervention des structures

Une autre particularité de ce réseau d'opérateurs, est la variation d'échelle à laquelle chaque structure agit sur son territoire, qu'elle soit régionale, départementale, communale ou locale. C'est ce qui rend ce réseau de structures si opérationnel sur le terrain. Voici le diagramme illustrant la répartition des structures en fonction de leur échelle d'influence. On constate que plus de la majorité des opérateurs du programme ont une échelle d'action départementale (52%). Cependant, avec la fusion des régions, certains opérateurs se regroupent pour s'organiser à l'échelle régionale.

Répartition des 63 opérateurs par échelle d'intervention



Carte des territoires d'intervention des 63 opérateurs du «Plantons 1 million d'arbres en France» saison 2016-2017

Diagramme de répartition des opérateurs en arbres plantés - saison 2016-2017

Nombre d'arbres

25.000

20.000

15.000

10.000

5.000

0

Arbre & Paysage du Gers

Arbres et Paysages en Gironde

Arbres et Paysages d'Autun

Arbres et Paysages Tarnais

Atelier Agriculture Avesnois Thiérache (AAAT)

Canopée Reforestation

Campagnes Vivantes

Chambre d'agriculture Sarthe

Chambre d'agriculture de la Vendée

Chambre d'agriculture de Charente-Maritime

Chambre d'agriculture de Loire-Atlantique

Chambre d'agriculture du Maine et Loire

CPIE Loire Océane

CIVAM de Valençay et du Pays de Bazelle

Communauté de Commune de la Vallée de la Bruche

Coopérative Agricole Fermiers de Loué (CAFEL)

CPIE Sèvre et Bocage

CPIE Serres-Vallée du Lot

FABM

Fédéra

Ordre alphabétique



Mission Bocage



Prom'Haies



Mission Haies Auvergne



Terres et Bocages



Haie Magique



PNR Caps et Marais d'Opale



SCIC Bois Bocage Energie



PNR de l'Avesnois



Les Planteurs Volontaires



LPO 86



PNR de la Brenne



Les Jardins du Cygne



PNR de la Brenne



Haies Vives d'Alsace



Pays des moulins de Flandre



MELA



PNR de Lorraine

FNE Franche-Comté



Fédération Héraultaise des IGP



Horizon Bocage



Maison du Bois



Ferme des Escures



Sarl Sylvaloir



Sylvagraire



Graine de Bocage



LDC Amont



Maison Botanique

Carte des 63 opérateurs



Carte de localisation des 63 structures du programme «Plantons 1 million d'arbre en France» saison 2016-2017

https://www.google.com/maps/d/edit?hl=fr&hl=fr&authuser=0&authuser=0&mid=15iR9L7TLuHXQ3_wmE2-5Z4gQrOU&ll=47.01059875842506%2C2.7138072656250642&z=6

Légende



Haies Vives d'Alsace

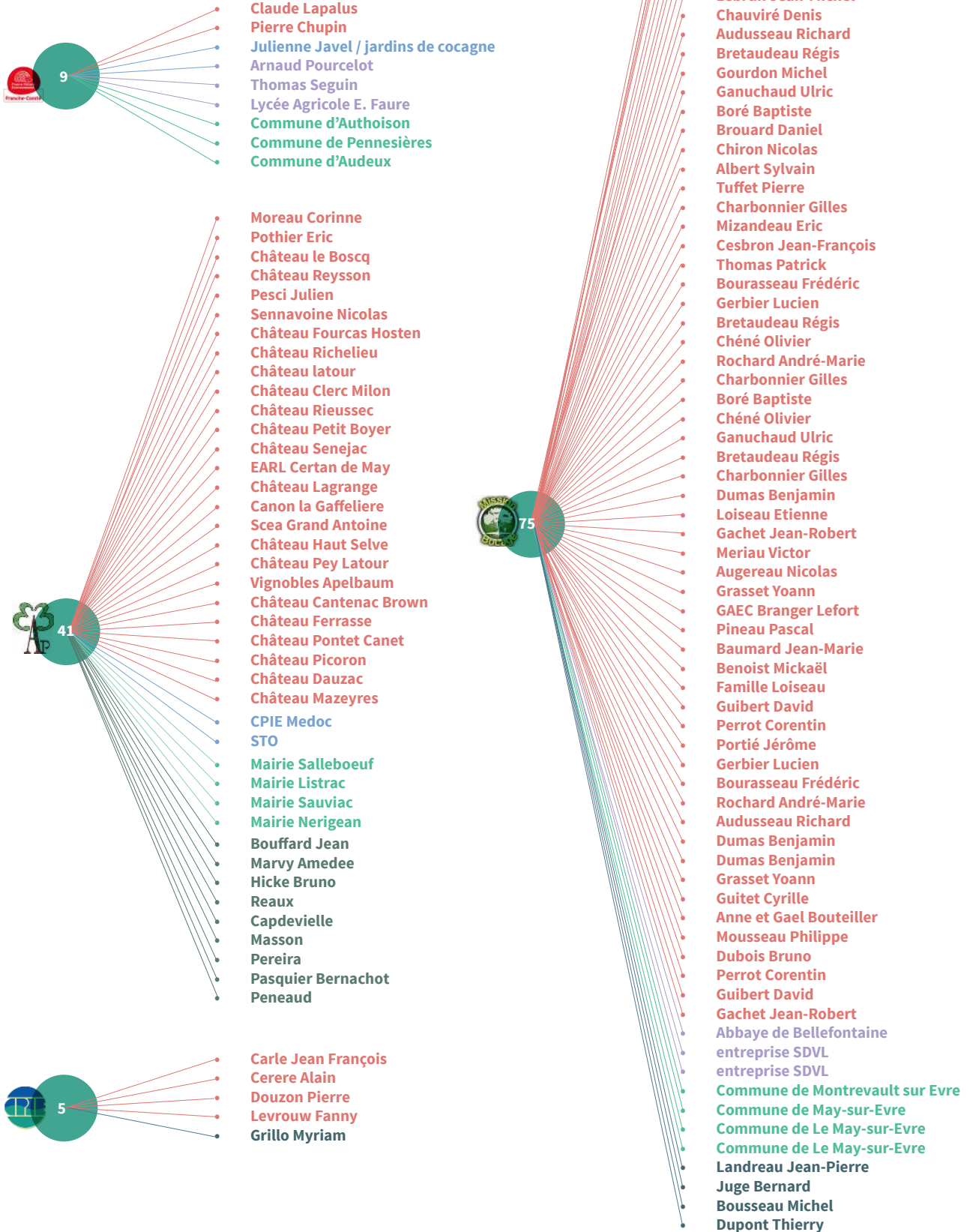
code plantation	LL6
Lat	48.787641
Lng	7.502183
adresse	C.E. Zorn
code postal	67270
commune	Geiswiller
pays	France
région	Grand Est
nombre arbres	864
en vegetal local	337
type de planteur	autre (centre équestre)
type de plantation	haie double
Objectif principal du pla...	confort animal
nature du paillage	Paille
type de protection des ...	-

📍 48.78764, 7.50218



Exemples de réseaux de planteurs par opérateur

- agriculteur
- association
- collectivité
- particulier
- autre





14

Jean Jacques Gallienne
 Stéphanie Dumas
 Angélique Roffet
 Gilles Cellerin
 David Lavergne
 Alcide Marotte
 Alain Potier
 Commune de Rivarennes
 Commune de Mézières en Brenne
 Commune de pouigny saint pierre
 Commune de Prissac
 Commune d'Azay le Ferron
 Cécile Fabre
 Hubert Jouot
 Dupont Thierry



39

BUREL Yvan
 GAEC de la Métairie
 GAEC du mont Hardy
 MESNIL Patrice
 MACE Pascal
 GAUDIN Jean-marie
 DELENTE Jean-Noël
 Dominique LECHAT
 Dominique LECHAT
 Dominique LECHAT
 Nicolas MOREL
 Nicolas MOREL
 Nicolas MOREL
 Nicolas MOREL
 Christian MOREL
 Christian MOREL
 Michel BERNIER
 Pascal RENARD
 Patrick HELLEU
 Yannick BODIN
 Yannick BODIN
 Yannick BODIN
 Damien FOUASSE
 Damien FOUASSE
 Arnaud ROBIDEL
 Arnaud ROBIDEL
 Arnaud ROBIDEL
 Jordan GARNIER
 ETP Saint-James
 Commune de BEAUVAIN
 CdC des Collines du Perche Normand
 Commune de Saint-Aubin
 CAMSMN
 CAMSMN
 CAMSMN
 CAMSMN
 BOUQUEREL Sophie
 De STOPPELEIRE
 ROGER Marcel
 Nicolas DUFOUR
 Dupont Thierry



18

Hervé Vanderhaeghe
 Dieusaert
 Pyckaert
 Piriou
 Vambreemersch
 Collet
 Candaes
 Degay
 Rémi Christiaen
 Eloi Vancappel
 Pjillot
 Audrey Caro
 Ampen
 Deheele
 Delbare
 Sambourg
 Me Nietto
 Dieusaert



40

Blandin Michel
 Earl La Maison de la Pomme
 Earl Le Perche
 Earl Les Granges du Manoir
 Gaec de la Joue
 Gaec de la Monnerie
 Gaec de la Milliassière
 Gaec de l'Île d'Adet
 Gaec des Troènes
 Gaec du Bois du Cep
 Gaec du Menhir
 Gaec Mirodo
 Gaec du Picquiau
 Gaec Léauté
 Godeux Gilles
 Haillot Emilie
 Leray Loïc
 Les Coteaux Nantais
 SCEA Océanagree
 SCEA Serres Les 3 Moulins
 SCEA Tremblay
 Earl Dupont La Rondellerie
 Plantive Jean-Marie
 Gaec du Plateau Tartouzien
 Earl du Blanc Verger
 Renaudin Vincent
 Earl de Gwez
 Dupont Jacques
 Earl de Gwez
 Earl du Blanc Verger
 Gaec de l'Ouest
 Gaec de la Favrie
 Gaec des Alisiers
 Gaec des Blanches Haies
 Gaec des Trois Communes
 Tenailleau Christian
 Gaec de la Gravelle
 Mairie Puceul
 Mairie de la Chevrolière
 Crublé Thierry



27

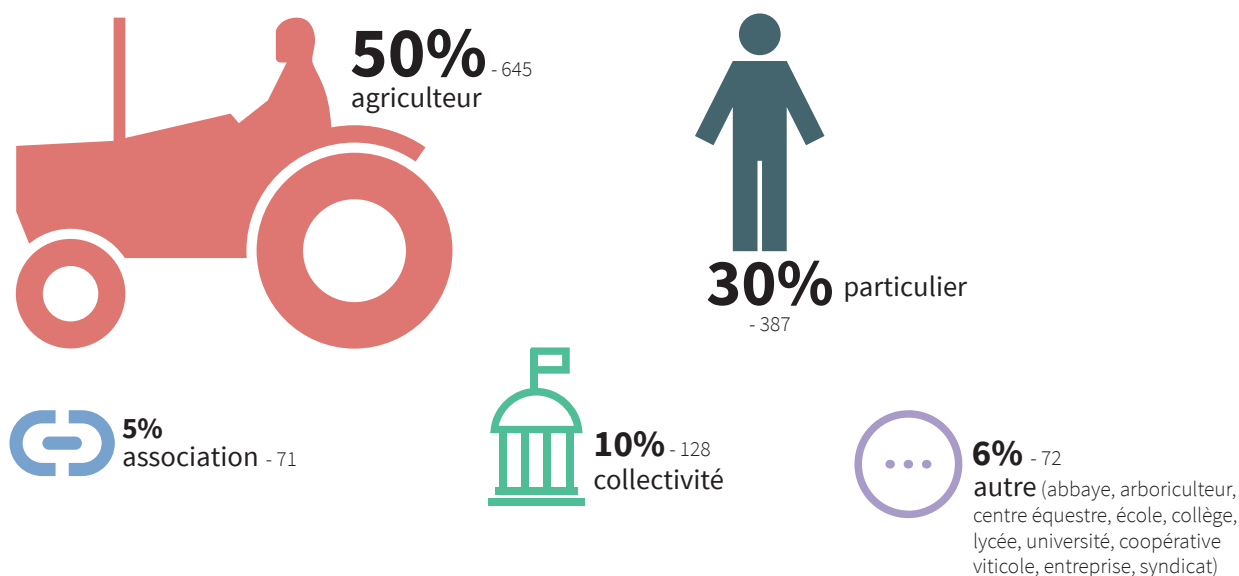
EARL de la Huterie
 SCEA du logis
 Gaec de la Baie
 Coulmin Mickael
 Baugé Jean Marie
 Gaec de la Réussite
 EARL Buisson
 Challier Gilbert
 GRISEL Edouard
 Gaec Chesnel Lebigot
 Earl du Mesnil
 Ferme de la Blanche Maison
 Gaec de la Rançonnière
 Gaec Hulmer
 Gaec Deslandes
 Helen / Earl Scott
 O. Quélet
 GAEC de la Roquière
 L. TAJA
 Gaec de St Cyr
 Gaec de la Pistollerie
 Gaec du Hameau Flaux
 Mme Mc Queen
 Coulon Gérard
 D. LECLUZE
 N. DAUPHIN
 GFA de Cosqueville

Les planteurs des opérateurs, un large réseau d'acteurs qui ont décidé de planter des haies



Rémy, planteur de la Mission Haies Auvergne (earl cabrettes Drome, à la Motte de Galaure). Projet de plantation en agroforesterie intraparcellaire avec arbustes fourragers

Au total, 1303 planteurs ont été mobilisés par les 63 opérateurs du programme. Cela correspond aux 1 303 sites de plantation. Ces planteurs peuvent être des agriculteurs, des particuliers, des associations, des collectivités ou encore d'autres acteurs comme des coopérative viticoles, des entreprises ou des écoles. Motivés et engagés pour réintroduire l'arbre champêtre sur leur exploitation, leur parcelle privée ou communale, cet ensemble d'acteurs est à valoriser pour montrer la dimension humaine de l'acte de planter et l'envergure du réseau tissé via ce programme de plantation. Les opérateurs ne plantent pas seuls mais avec toutes ces personnes qui sont venues à eux pour être conseillées sur leur projet de plantation, qui ont ensuite été formées et guidées pour la gestion de leur haie.



Répartition des types de planteurs mobilisés par les 63 opérateurs du programme

Les opérateurs, des conseillers agroforestiers

Des opérateurs-plantateurs de haies

L'approche qualitative des plantations est la motivation des opérateurs du réseau de l'Afac-Agroforesteries. En effet, chaque arbre planté s'inscrit dans un « projet de plantation » unique car adapté au sol, au climat, au paysage, aux enjeux de production et aux services écologiques attendus, à la conduite des arbres, etc. C'est le savoir-faire du conseiller agroforestier que d'élaborer ce projet de plantation à partir d'un diagnostic qui permettra de déterminer :

- des principes de localisation des éléments arborés sur le parcellaire de l'exploitation,
- des principes de composition des éléments arborés (physionomies, choix des essences),
- des principes de gestion (entretien, valorisation).

Des opérateurs-animateurs

La plupart des opérateurs du programme mènent des animations pédagogiques et participatives auprès des habitants et jeunes (scolaires et étudiants) pour les sensibiliser au rôle fondamental de l'arbre champêtre et de la haie dans les territoires ruraux. Cela permet d'échanger concrètement sur l'action de planter, sur la multifonction du bocage (rôle pour l'écosystème et la biodiversité, pour l'agriculture, pour le paysage, ...) et sur l'importance de le conserver, de le valoriser et de l'entretenir durablement.

Les opérateurs n'ont pas seulement une mission opérationnelle de plantation mais ont surtout pour mission de fédérer les acteurs du territoire (usagers, agriculteurs, collectivités, ...) autour de la haie pour reconsidérer sa place dans un système paysager et agricole qui fait sens. Ce programme aide considérablement à fédérer les acteurs d'un territoire autour de l'arbre et joue le rôle d'un catalyseur.



Plantation chez Guillaume Bretin à Sembleçay avec l'école de Chabris par le CIVAM de Valençay et du Pays de Bazelle

Préparation des chantiers de plantation

L'encadrement d'un chantier de plantation d'arbres est une part importante du champ de compétences d'un conseiller agroforestier. Par exemple, la plupart des participants aux animations pour la marque d'Yves Rocher n'ont jamais planté de haies ou d'arbres champêtres, cette initiation à la plantation doit donc bien être préparée pour que le chantier soit efficace et terminé à temps. Plusieurs étapes du chantier sont importantes, une des plus cruciales est sa préparation. Elle consiste à définir la séquences de plantation et à la rendre la plus intelligible et la plus pratique sur le terrain. Certains opérateurs font preuve d'ingéniosité et préparent des notices de chantier pour communiquer au mieux cette complexité de réalisation d'une haie bocagère. Prenons l'exemple de l'association Haies Vives d'Alsace, qui a réalisée une animation chez un maraîcher de plein champ en bio.

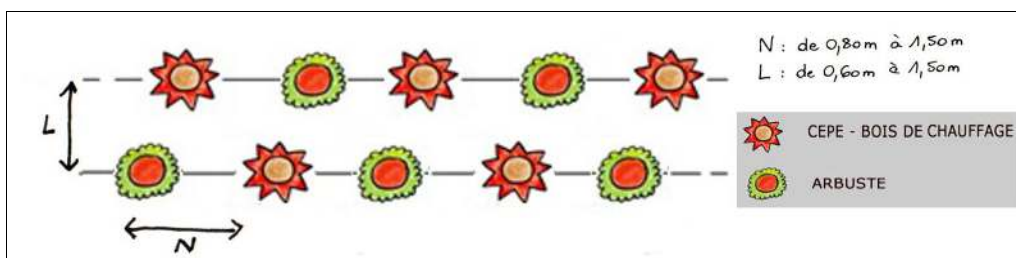
Exemple de notice de plantation pour un chantier grand public, réalisée par Haies Vives d'Alsace



haies-vives-alsace.org

Notice du chantier – Julien Scharsch à Saessolsheim

Chantier participatif Fondation Yves Rocher – 2 mars 2016



Espèces selon le type :

	Couleur	Type	Protection	Espèce
	Jaune	Arbre recépié	2 piquets bambou 1m 1 filet ht 0,60	Charme (<i>Carpinus betulus</i>)
				Chêne sessile (<i>Quercus petraea</i>)
				Erable champêtre (<i>Acer campestre</i>)
				Erable sycomore (<i>Acer pseudoplatanus</i>)
				Tilleul à petites feuilles (<i>Tilia cordata</i>)
	Vert	Arbuste	2 piquets bambou 1m 1 filet ht 0,60	Aubépine à un style (<i>Crataegus monogyna</i>)
				Camérisier à balai (<i>Lonicera xylosteum</i>)
				Cornouiller sanguin (<i>Cornus sanguinea</i>)
				Eglantier (<i>Rosa canina</i>)
				Nerprun purgatif (<i>Rhamnus cathartica</i>)
				Prunellier (<i>Prunus spinosa</i>)
				Sureau noir (<i>Sambucus nigra</i>)
				Troène commun (<i>Ligustrum vulgare</i>)
				Viorne lantane (<i>Viburnum lantana</i>)

La notice de plantation est expliquée aux planteurs bénévoles avant de commencer à planter. Le plan de plantation montre la position des végétaux les uns par rapport aux autres selon leur forme (cépée : plusieurs branches au départ du tronc ou arbustes : une seule tige droite) et leur essence (charme, érable champêtre, ...). Pour cette haie double, les espèces sont plantées aléatoirement mais en respectant une séquence particulière, c'est-à-dire, une alternance entre plants en cépée et arbustes. Dans cette notice apparaît, également, la liste des essences classées selon ces deux formes : cépée et arbuste. Les plants sont disposés en ligne double, espacés de 0,80 cm et en quinconce, espacés de 0,60 cm. Une bande enherbée de 2m de large est prévue de part et d'autre de la haie (semée au printemps).

Une fois sur le terrain, un piquetage rapide, en suivant deux lignes tirées au cordeau, marque l'alternance entre cépée et arbustes à l'aide de bambous ayant le même code couleur que les plants marqués en jaune (cépée) ou en vert (arbustes). Il devient facile de positionner les végétaux pour réaliser une bonne séquence sans se tromper (la reconnaissance des végétaux en hiver, ce n'est pas facile !).

Astuce en plus : la longueur des bambous correspond à la distance entre deux plants. Chaque piquet sert, en plus, d'unité de mesure rapide pour positionner à la bonne distance le piquetage avant la plantation.



Piquet jaune : arbre en cépée



Piquet vert : arbuste

Notice de plantation sur le chantier pour vérifier le piquetage



Lorsque le plan de plantation d'une haie prévoit un séquençage particulier entre les différents végétaux et non un séquençage aléatoire il est alors nécessaire de positionner les plants en amont au bon endroit. Pour cela, un équipe de plusieurs personnes est indispensable. Chaque personne possède un lot de plants de la même espèce et positionne les uns après les autres les plants. La séquence est respectée et dirigée par un chef d'orchestre.



Ci-dessus - disposition des plants lors de l'animation de plantation à Chevry-en-Sereine encadrée par Plantéïs
 Ci-dessous - extrait de la liste des essences 1000 arbres plantés

Conditionnement : RN - Age : 1-0S - Taille : 40/60	
Fusain d'Europe Conditionnement : RN - Age : REP - Taille : 40/60	50
Troène des bois Conditionnement : RN - Age : REP - Taille : 40/60	100
Pommier commun Conditionnement : RN - Age : REP - Taille : 40/60	50
Poirier sauvage Conditionnement : RN - Age : 1-0S - Taille : 40/60	50
Merisier commun Conditionnement : RN - Age : 1-0S - Taille : 40/60	50
Prunier myrobolan Conditionnement : RN - Age : 1-0S - Taille : 40/60	50
Cerisier à grappes Conditionnement : RN - Age : 1-0S - Taille : 40/60	50
Epine noire ou prunellier Conditionnement : RN - Age : REP - Taille : 40/60	50
Eglantier Conditionnement : RN - Age : REP - Taille : 40/60	50

Des plantations contextualisées

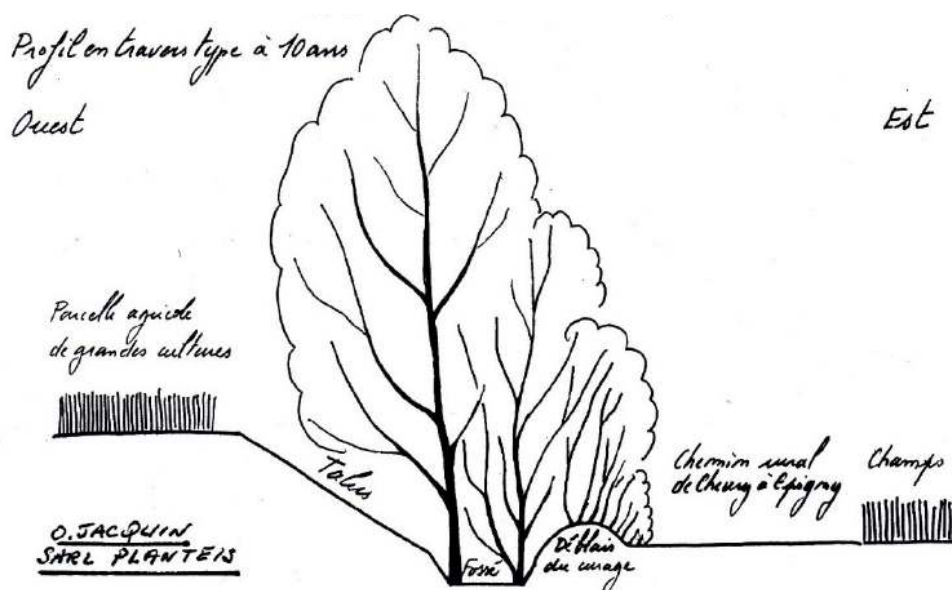
Avant de commencer un chantier de plantation, il faut ce moment d'explications du contexte dans lequel on plante la haie. En effet, la haie est à la fois une frontière, une ligne de démarcation entre deux espaces, différencie plusieurs usages et donc usagers, gestionnaires et propriétaires. La haie est un objet complexe qui nécessite une large prise en compte contextuelle, géographique et sociologique avant son implantation dans le paysage rural.



Explications in-situ du contexte de plantation de la haie par Olivier Jacqmin

Prenons comme exemple, la plantation d'une haie brise-vent, le long d'un chemin rural à Chevry-en-Seine, une animation réalisée par Olivier Jacqmin de l'agence de paysage Plantéïs. Ce projet de plantation bocagère s'est avéré indispensable après les fortes pluies de juin 2013 qui ont inondées le hameaux des «trois communes». En effet, le fossé, autrefois planté d'une haie double, a été comblé au fur et à mesure par des roches venues des terres cultivées voisines. L'ancienne haie bocagère a été détruite par les agriculteurs, désireux de gagner du terrain. Seule subsiste une puissante couverture herbacée (chiendent, ortie, ronce, clématite, grande berce). Ce fossé, joue pourtant un rôle majeur de récupération des eaux de pluie car il est implanté précisément sur le talweg du vallon qui converge vers Epigny. Le projet de plantation d'une haie sur ce fossé sera bénéfique pour freiner et capter une partie des eaux. Pour ce projet de plantation sont donc pris en compte le contexte géomorphologique (rôle de la haie dans un vallon) et le contexte social (conflit d'usage pour récupérer les bords d'un chemin communal auprès d'agriculteurs peu soucieux de leur environnement).

Profil de la haie double dans le fossé d'ici 10 ans



= Le taux de fidélité des opérateurs - 78%

Le nombre d'opérateurs ayant réitérés leur candidature après la saison 2015-2016 est de 50, ce qui représente 78% de la totalité des opérateurs. Presque tous les opérateurs ont répondu hormis 5 opérateurs : Eric Gobard, Fédération Départementale des Chasseurs de Seine Maritime, Foie Gras du Périgord, Groupement de Développement forestier du Gard et Terre&Cit  (pas de plantation cette saison). Ce chiffre atteste d'une grande fidélité des opérateurs au programme «Plantons 1 million d'arbres en France». En effet, ce dernier est très attendu et suivi par les opérateurs, puisque 19% des opérateurs du programme y ont répondu pendant 6 ans et 60% pendant au moins 2 années consécutives. Par ailleurs, les 21% de nouveaux opérateurs témoignent d'une bonne vitalité du programme. Il y a toujours un renouvellement avec des opérateurs intéressés, ce qui assure un plus grand recouvrement du territoire national et une diversité d'approches de l'arbre champêtre. Ce programme permet de faire grandir et de diversifier le réseau de l'Afac-Agroforesteries.

+ Les nouveaux entrants - 16%

Les nouveaux opérateurs du programme se répartissent en deux catégories. La première catégorie correspond à ceux qui ont déjà participé au programme antérieurement (8% de la totalité des opérateurs) :

- Maison Botanique
- Maison de la nature et de l'Environnement des Hautes-Pyrénées
- Fédération Héraultaise des IGP
- CPIE Serres-Vallée du Lot

Le retour de ces opérateurs dans le programme est, dans la plupart des cas, révélateur de la baisse de financements publics pour les plantations dans tous les territoires. L'aide à la plantation apportée par la Fondation Yves Rocher redevient donc vitale pour eux. Pour certains opérateurs, comme la Fédération Héraultaise des IGP, la mission de plantation était assurée par un autre organisme, ici le Conservatoire d'espaces naturels du Languedoc-Roussillon, les saisons précédentes.

La deuxième catégorie de nouveaux opérateurs sont ceux qui n'ont jamais participé au programme (10% de la totalité des opérateurs). Cependant leurs actions de plantation et leur mobilisation en faveur du développement du bocage étaient bien connues au sein du réseau Afac-Agroforesteries. La confiance attribuée à ces opérateurs s'est vérifiée par leurs plantations exemplaires.

- SARL SYLVALOIR
- PNR de l'Avesnois
- Pays des moulins de Flandre
- Graine de Bocage
- CPIE Sèvre et Bocage
- Communauté de Commune de la Vallée de la Bruche

Ces nouveaux opérateurs sont des structures intéressantes à intégrer dans le programme car elles savent et ont la capacité d'inscrire durablement les actions en faveur du bocage sur leur territoire (c'est le cas d'un Pays, d'un Parc, d'une Collectivité). Par ailleurs, les opérateurs de terrain, tels que Sylvaloir et Graine de Bocage, sont des plus petites structures primordiales pour le développement et l'expérimentation de la haie mais plus fragiles économiquement. Il est donc nécessaire de la soutenir via ce programme d'aide à la plantation. L'Afac-Agroforesteries reste vigilante à intégrer des opérateurs variés dans le programme afin de conserver une diversité d'opérateurs équilibrée.

- Les abandons - 6%

Pour cette saison 2016-2017, 4 opérateurs ont quitté le programme pour différents motifs (c'est trois de moins que l'année dernière) :

- **Gaec des Minerettes (Olivier Coteau)** : cet opérateur (agriculteur) avait déjà candidaté l'année dernière mais avait également abandonné le programme pour des raisons inconnues (pas fiable).
- **Delion Selva SAS** : cet opérateur n'a finalement pas planté cette année.
- **Commune de Blennes (Olivier Jacqmin)** : La commune n'a finalement pas réalisé son projet de plantation. Cependant, Olivier Jacqmin, opérateur technique, souhaite continuer à mener des actions de plantations avec d'autres communes motivées pour réinstaller le bocage gâtinais en Seine-et-Marne.
- **Communauté de Commune de la Vallée des Baux-Alpilles** : Malgré un projet exemplaire, le transfert de la responsabilité administrative du dossier de la CCVB à l'association locale ne s'est pas fait. L'Afac-Agroforesteries n'avait donc plus d'opérateur référent.

La moitié des opérateurs ayant abandonné le programme, sont entrés via une animation réalisée l'année précédente. C'est le cas pour la CCVB et Olivier Jacqmin. Cependant leur programme de plantation ne s'est pas avéré assez étendu et solide, sur l'année (en dessous du seuil des 2 000 arbres). Il est effectivement plus judicieux pour eux, de valoriser ces plantations à travers des chantiers participatifs ponctuels.

Les objectifs en nombre d'arbres des opérateurs

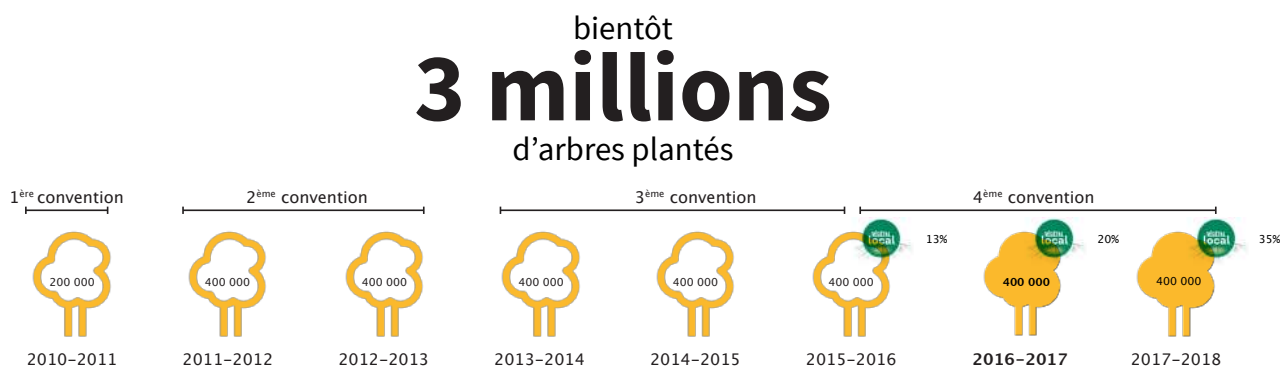
D'après le diagramme des «arbres prévus et arbres réalisés» 5 opérateurs (soit 8%) ont réalisé parfaitement l'objectif du nombre d'arbres à planter, soit un total de 65 927 arbres (soit 16% des arbres réalisés). 32 autres opérateurs (soit 51%) ont dépassé leur objectif de plantation. Cela représente un volume d'arbres de 55 133 (soit 13% des arbres réalisés). La moyenne de ce dépassement est de 1 800 plants par opérateur (min=10 pour La Ferme des Escures et max= 7 172 pour Sylvagraire). Ce dépassement d'arbres, par rapport à ceux qui avait été conventionnés, s'explique par une forte retenue, dès le départ du programme, de 27% sur les arbres demandés par opérateur. En effet, 618 287 arbres ont été demandés par les candidats et seulement 424 559 ont été conventionnés pour réserver suffisamment d'arbres sur l'année 2017-2018. Et 27 opérateurs (soit 43%) n'ont pas atteint leur objectif de plantation, remettant en jeu, 53 181 plants. Dans ce lot, il faut compter 5 défections (soit 6% de la totalité des opérateurs).

Malgré ces écarts entre «arbres prévus et arbres réalisés» nous pouvons constater un bon équilibre général du nombre d'arbres à planter entre tous les opérateurs. Au total, le différentiel, entre prévu et réalisé, est de 6 336 d'arbres plantés en plus de ce qui était prévu initialement. L'objectif en nombre d'arbres à planter a donc bien été réalisé pour cette saison 2016-2018.

Vers les 3 millions d'arbres plantés

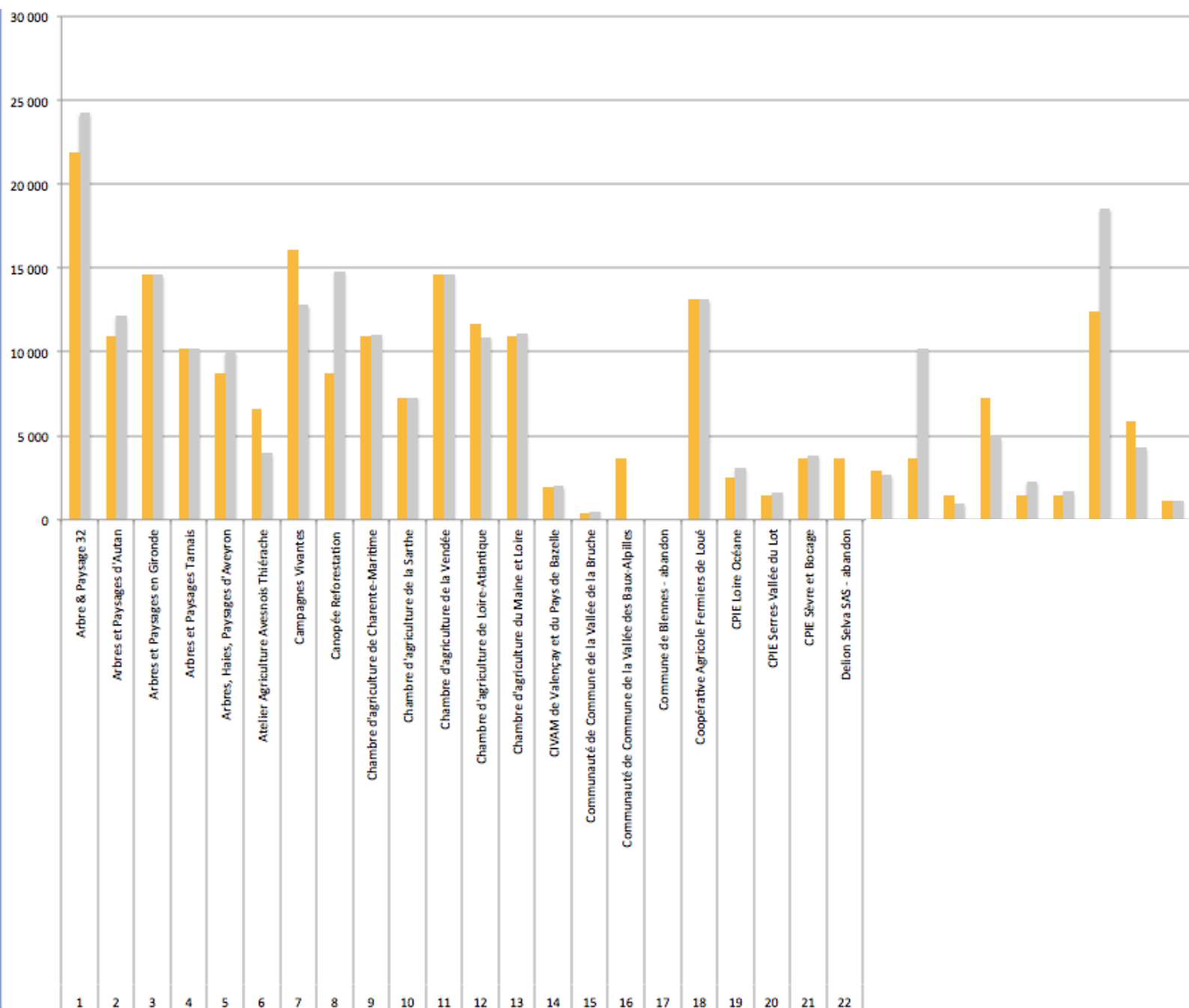
La saison 2016-2017 est au coeur du 4^{ème} programme initié avec la Fondation Yves Rocher depuis 2010. La saison 2010-2011 a ouvert la voie, avec 200 000 arbres conventionnés. Puis les deux saisons suivantes, 800 000 arbres ont été conventionnés. Et de 2013 à 2016, puis de 2016 à 2018, ce sont 2 millions d'arbres supplémentaires qui ont été conventionnés. Depuis plus de 7 ans de partenariat avec la Fondation, les objectifs de plantation ont toujours été ambitieux et ont su évoluer à la demande toujours croissante du terrain. En effet, le nombre d'opérateurs a augmenté de 50% depuis 2010 (de 40 opérateurs nous sommes passés à 63) et la demande en nombre d'arbres également.

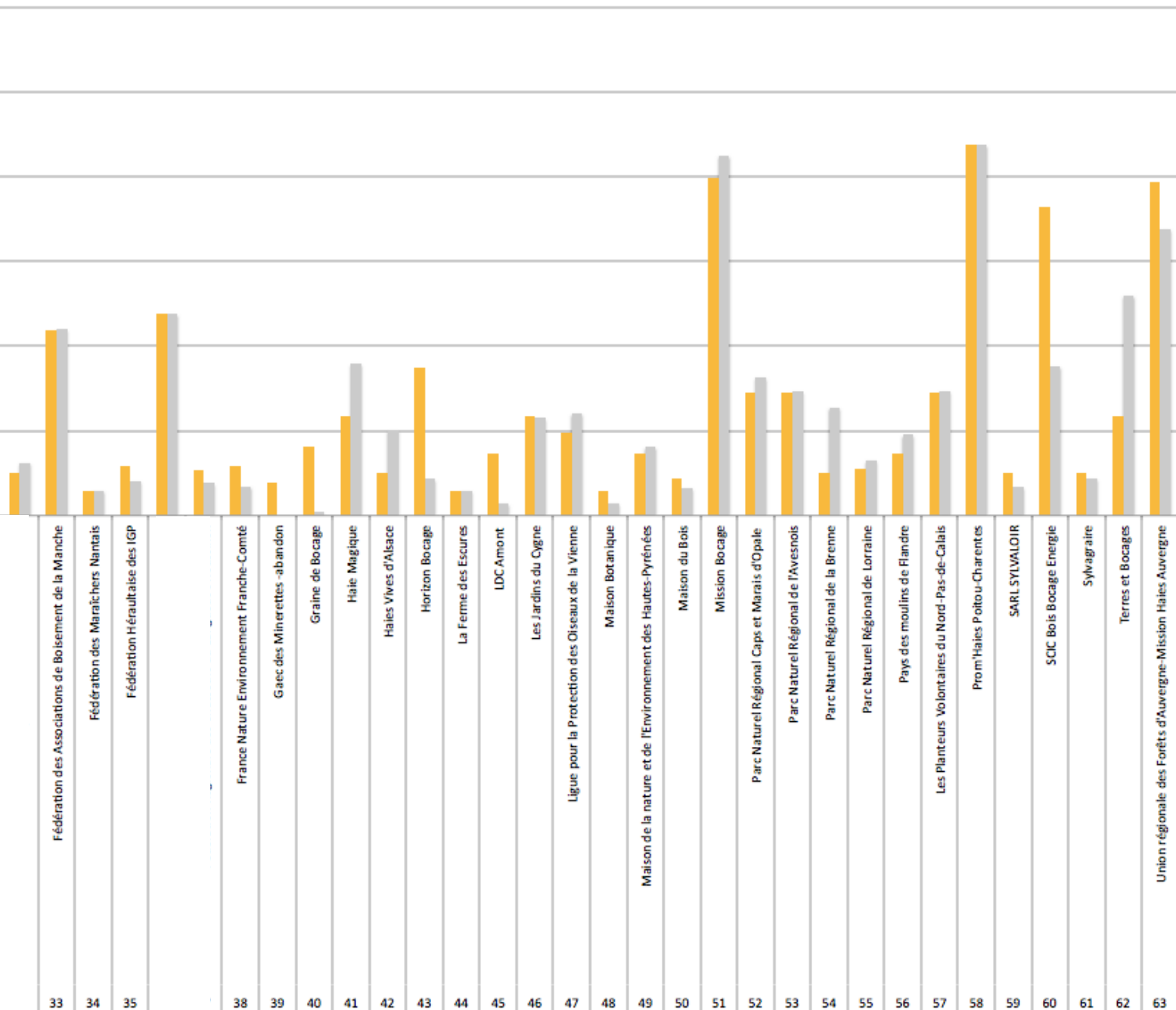
Sur la saison 2015-2016, 28 464 arbres (plantés mais non conventionnés) ont été reportés sur cette saison. Ainsi 424 559 arbres ont été conventionnés et 424 942 ont été réalisés, dont 3 268 arbres dans le cadre des animations. Pour atteindre l'objectif des 3 millions d'arbres plantés d'ici avril 2018, les opérateurs devront réaliser pour la prochaine saison 2017-2018 : 433 845 arbres. Cet objectif pourra être largement atteint puisque ce sont 654 875 arbres qui ont été demandés pour 65 opérateurs retenus dans l'appel à projets lancé le 1er mars 2017. Ce chiffre ne cesse de croître (l'année précédente il était de 564 868 arbres). Le réseau d'opérateurs de terrain de l'Afac-Agroforesteries serait donc en capacité de planter davantage d'arbres dans le cadre de ce programme.



Les objectifs des opérateurs : un équilibre global

63 opérateurs
421 674 arbres



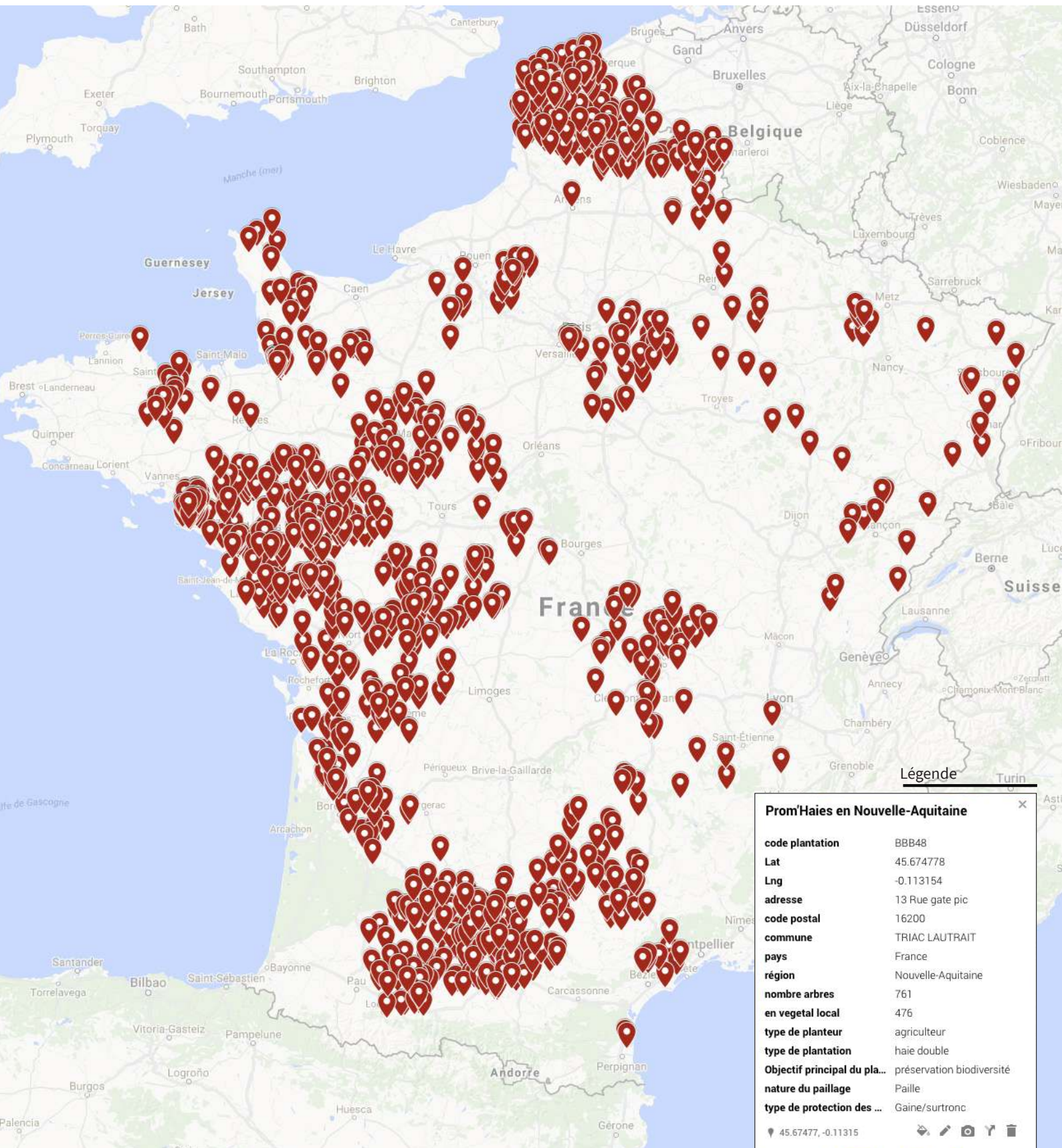




Plantation à Eguisheim, Haies Vives d'Alsace

III. LES PLANTATIONS

Carte des 1 303 sites de plantation 2016-2017



Carte des plantations des 400 000 arbres «Plantons 1 million d'arbres en France»
saison 2016-2017

<https://www.google.com/maps/d/edit?hl=fr&authuser=0&mid=1Utni0IKlSdmK287A0JlCOGc6l8c&ll=44.82039677761777%2C0.5580483515624337&z=7>

Cartes de sites de plantation

(la liste de coordonnées GPS de tous les sites de plantation est en annexe du rapport).

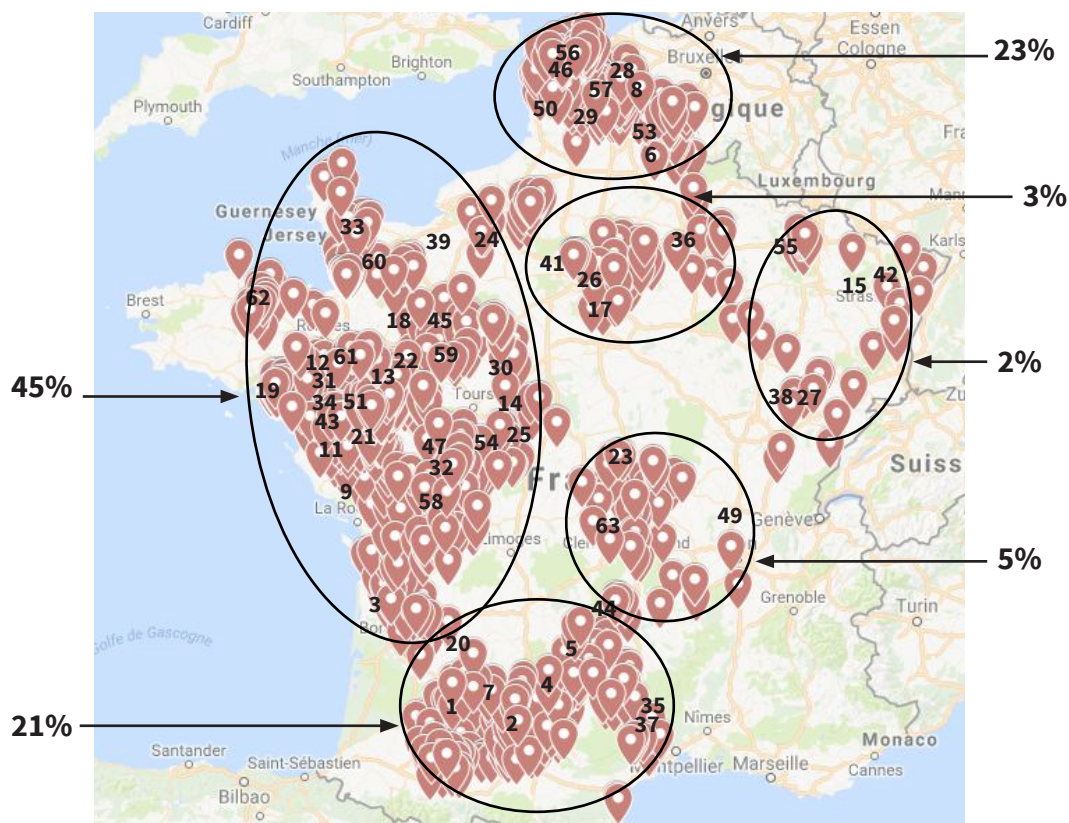
Chaque saison, 400 000 arbres sont plantés sur près de 1 300 sites différents dans la France entière. Une carte en ligne est éditée chaque année et permet de cartographier chacune des plantations réalisées dans le cadre de ce programme. Pour chaque signet, sont renseignés la situation géographique, le nom de l'opérateur ayant réalisé la plantation, le nombre d'arbres plantés (dont ceux en «Végétal local»), le type de plantation, le type de propriétaire de la plantation et sa motivation à planter ainsi que la nature du paillage et les protections utilisées (cf : légende de la carte ci-contre). Elles constituent une photographie nationale des arbres hors-forêt plantés par an. Cette base de donnée est unique en France car la plupart des cartes nationales référencent les linaires de haies existants mais ne montrent pas les dynamiques de plantations en cours sur les territoires.

Cette saison de plantation a permis à **63 opérateurs** de planter **421 674 arbres** (sans comptabiliser les plants des animations) sur **1 303 sites** différents dans la France entière.

La répartition géographique des plantations

La carte google map, ci-contre, permet d'analyser la répartition de ces plantations au niveau national, mais aussi d'extraire une analyse de l'aire de plantation et de la densité de plantation par opérateur et enfin une analyse régionale de la répartition des opérateurs et de leurs plantations.

A l'échelle nationale, comme chaque année nous retrouvons les mêmes aires principales de plantations : la façade Ouest de la France (à l'exception de la Bretagne, qui bénéficie toujours d'un programme d'aide à la plantation Breizh Bocage) (45%), la pointe Nord (23%) et le Sud Ouest (21%). La comparaison avec les cartes de plantation des 3 programmes précédents (cf page suivante), montre l'apparition de 1^{ères} plantations en Île-de-France à partir de 2015. Cela s'explique par l'arrivée de plusieurs opérateurs, comme Haie Magique par exemple, dans le programme. Nous observons également une densification des plantations en Champagne-Ardenne, en Auvergne et autour de Tours. Mais globalement les zones de plantation restent identiques d'une année sur l'autre à l'échelle nationale. Cela témoigne d'une bonne stabilité et implantation des opérateurs sur leur territoire.



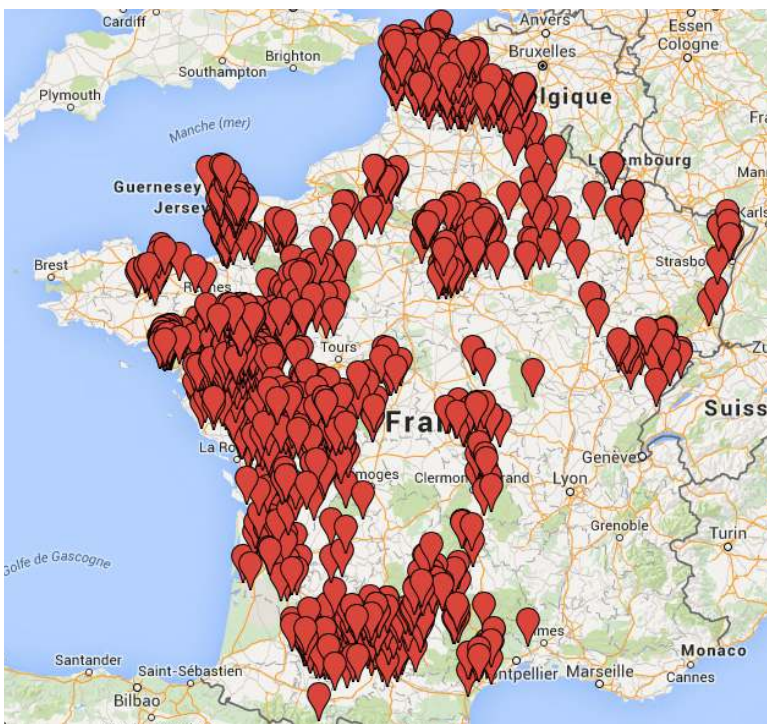
Carte des six grandes aires de plantation en France

Cartes des plantations sur quatre saisons

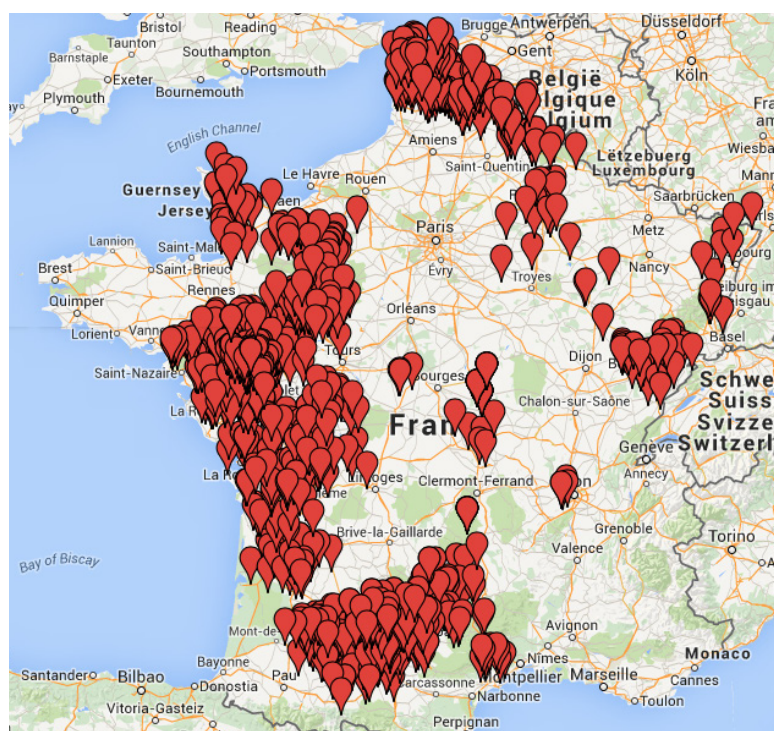
programme «Plantons 1 million d'arbres en France»



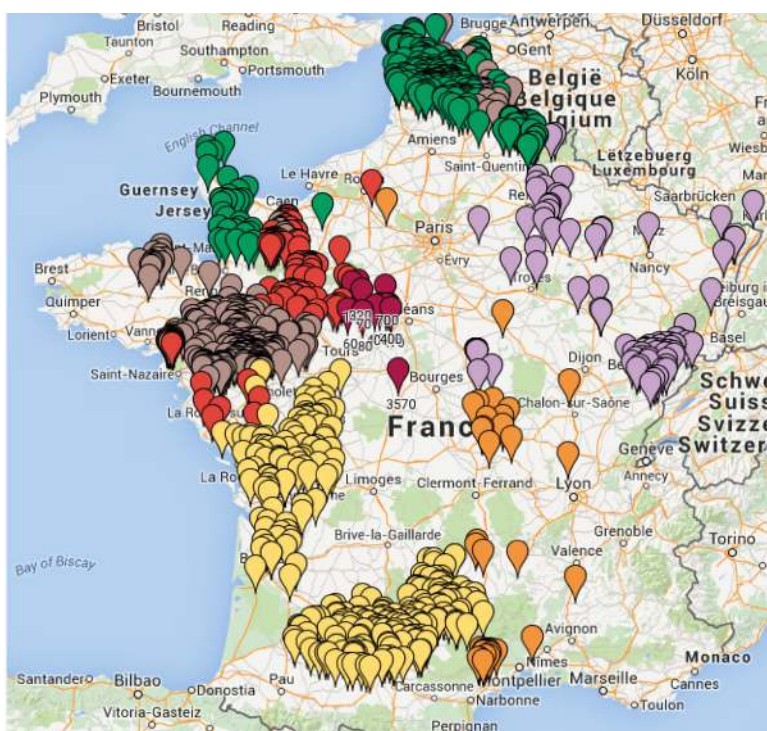
Cartes des 1 303 sites de plantation 2016-2017



Cartes des 1 364 sites de plantation 2015-2016



Cartes des 1 293 sites de plantation 2014-2015



Cartes des sites de plantation 2013-2014

Les aires de plantation et des densités de plantation par opérateur

La carte des aires de plantation par opérateur, ci-dessous, donne une analyse comparée sur le champ géographique de plantation (aire d'influence) par opérateur ainsi que leur densité de plantation, c'est-à-dire le nombre d'arbres plantés au km² par l'opérateur.

Cette carte révèle une grande hétérogénéité dans la répartition des aires de plantation sur le territoire pour chaque opérateur qui témoigne de contextes territoriaux spécifiques et d'une mobilisation d'acteurs variée. De plus, chaque structure a une échelle d'intervention particulière et s'entend avec sa structure voisine pour mener des actions complémentaires sur un même territoire ou pour se partager ce dernier.

Les opérateurs à la plus grande aire d'influence

La Mission Haies Auvergne, Canopée Reforestation, la Fédération Régionale des Chasseurs de Champagne-Ardenne, Prom'Haies, Haies Vives d'Alsace et la FABM sont les opérateurs dont les aires de plantation sont les plus importantes. Leur champ d'action est très étendu, et ce, sur 4-5 régions distinctes. Un focus sur ces opérateurs permet de comprendre leur ancrage territorial et les actions menées à des échelles régionales :

- La FABM, est une fédération de plusieurs associations de boisement dans le département de la Manche. Via ces multiples relais locaux, cette structure agit largement sur ce territoire normand auprès d'agriculteurs majoritairement.
- Haies Vives d'Alsace, est une jeune structure associative implantée à Strasbourg mais qui agit à l'échelle de l'ancienne région Alsace, souvent dans un contexte agricole difficile (grande culture de maïs, crise laitière). C'est actuellement le seul acteur, accompagnateur de plantation de haies champêtres, présent en Alsace. Son territoire d'action est donc ouvert et à conquérir.
- Prom'Haies en Nouvelle-Aquitaine (anciennement «Poitou-Charentes») est une association qui promeut le maintien et le retour de la haie dans les territoires ruraux. Avec 30 ans d'expérience, elle est devenue une référence au niveau régional pour les différents acteurs de la haie grâce à des actions ciblées et adaptées à chaque territoire sur la replantation d'arbres hors-forêt. Son aire d'influence qui se veut toujours régionale, s'agrandit. Pour cela, la structure mène actuellement, avec la Chambre d'agriculture de Charente-Maritime un travail de recensement et de fédération des structures de la haie à l'échelle de la nouvelle région (1^{ère} région agricole d'Europe).
- Mission Haies Auvergne est une association qui rayonne sur l'ensemble de la région Auvergne, et ce, depuis plus de 20 ans. Elle accompagne les gestionnaires du bocage et des agroforesteries (agriculteurs, propriétaires fonciers, collectivités, ...) pour la plantation de haies. Cette structure continue à évoluer et commence à agir à l'échelle de la nouvelle région Auvergne-Rhône-Alpes. En effet, les deux autres structures (FDC de l'Allier, La ferme des Escures) présentes dans le secteur ne plantent pas beaucoup par rapport à la Mission Haies Auvergne et n'ont pas le même rôle d'encadrement et d'expertise. La Mission Haies Auvergne n'a donc que très peu de concurrence à l'échelle régionale malgré une demande importante d'accompagnement surtout en région Rhône-Alpes.

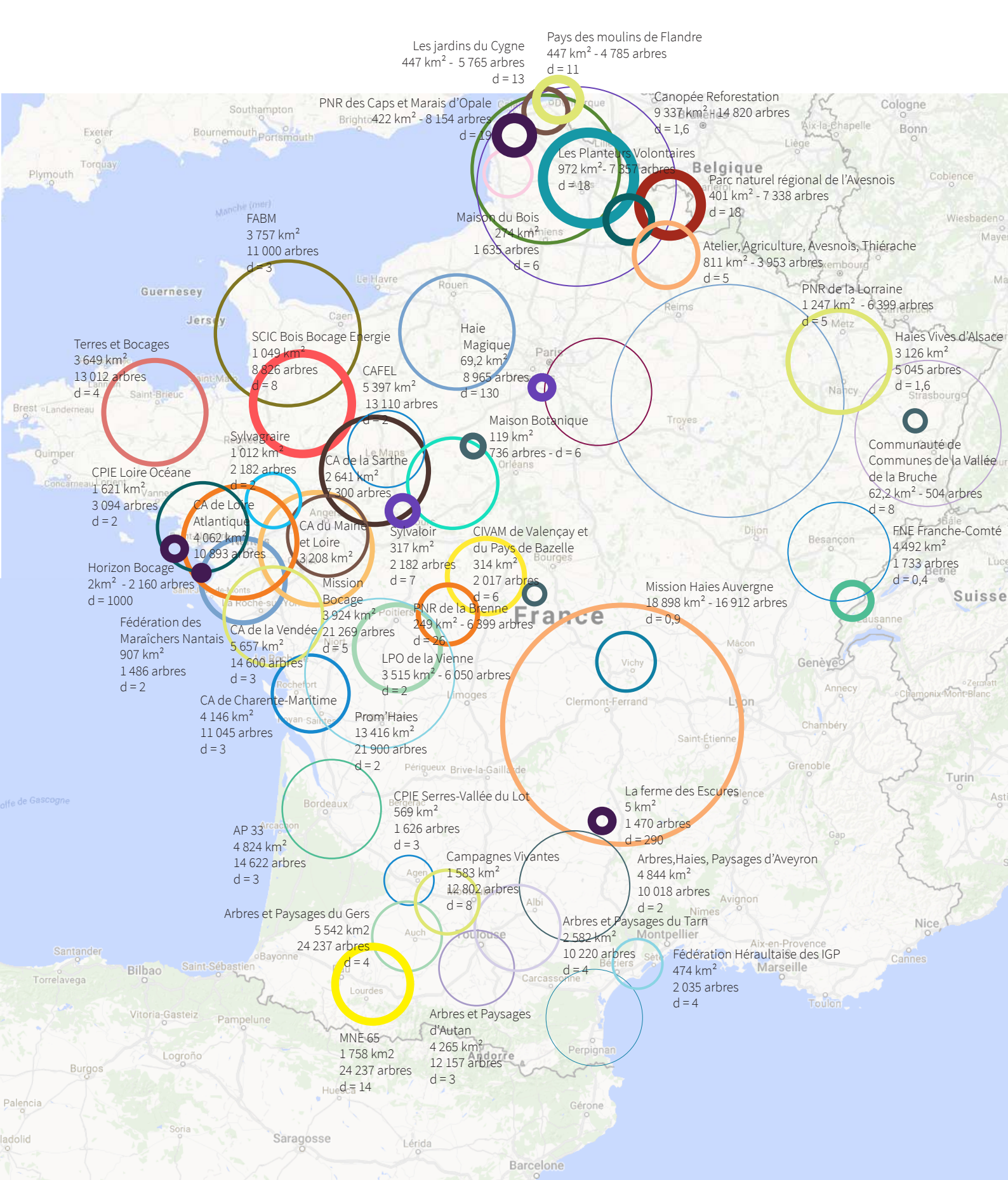
Les opérateurs à la plus grande densité de plantation

Les Planteurs Volontaires, la MNE 65, le PNR de l'Avesnois et l'association Haie Magique, font parties des opérateurs qui plantent le plus densément sur leur territoire d'intervention (souvent restreint). Un focus sur ces opérateurs permet de comprendre leur organisation locale et leur mode opératoire :

- Les Planteurs Volontaires (densité 18) : Cette structure fait partie des opérateurs qui ont planté massivement mais sur un territoire contenu. C'est une association qui a pour objet de replanter des haies et de préserver les paysages avec la participation du plus grand nombre (1 000 bénévoles mobilisés chaque année pour planter entre 10 000 et 15 000 arbres). Cette année leurs chantiers de plantation se sont concentrés autour de Lille (métropole avec qui les Planteurs Volontaires travaillent). Cependant leur aire de plantation s'étend sur tout le département du Nord-Pas-de-Calais
- La Maison de la Nature et de l'Environnement des Hautes-Pyrénées (densité 14) : La MNE 65 est née, en 1995 à l'initiative d'une commune de 250 habitants dans les Hautes Pyrénées, Puydarrieux. En 2008, elle crée une branche «Arbre et Paysage 65» pour la valorisation de l'arbre champêtre. Ce secteur d'activité de la MNE 65 se développe peu à peu mais son champs d'action reste assez localisé et restreint par le massif montagneux au sud du département.
- Le Parc naturel régional de l'Avesnois (densité 18) : La mise en place d'un « Plan bocage II » a permis au PNR de l'Avesnois de lancer son opération «Plantons 10 000 arbres dans l'Avesnois». Elle consiste à accompagner les projets d'agriculteurs ou de communes volontaires, dans le parc, pour réaliser des plantations de haies, de bandes boisées, d'alignements d'arbres ou d'arbustes sur leur exploitation agricole.
- Haie Magique (densité 130) : Cette association s'est constituée en avril 2014 avec pour objectif de renforcer la présence des haies mélangées en ville pour soutenir la biodiversité urbaine et faire profiter les citoyens de services écosystémiques variés. Elle organise en partenariat avec les collectivités territoriales et les aménageurs des chantiers participatifs de plantation et des actions incitatives à destination du public. Elle agit presque uniquement sur les communes d'Igny et de Massy, en banlieue parisienne.



Plantation par Haie Magique dans le Collège Diderot, Massy, Essonne (91)



○ Aire d'influence

○ Densité de plantation

Carte des aires de plantations par opérateur

Le top des régions



100%

421 674
arbres plantés

Auvergne Rhône-Alpes



Mission Haies Auvergne (Union régionale des Forêts d'Auvergne)

5 %
19 575

Bourgogne Franche-Comté



Maison de l'Environnement entre Loire et Allier

France Nature Environnement Franche-Comté

2 %
8 095

Bretagne



Graine de Bocage

Terres et Bocages

3 %
13 210

Centre-Val de Loire



Parc Naturel Régional de la Brenne

Maison Botanique

CIVAM de Valençay et du Pays de Bazelle

3 %
14 438

Grand Est



Communauté de Commune de la Vallée de la Bruche

Haies Vives d'Alsace

Parc Naturel Régional de Lorraine

5 %
20 711

Hauts-de-France



Les Planteurs Volontaires

Atelier Agriculture Avesnois Thiérache (AAAT)

Canopée Reforestation

Les Jardins du Cygne

Maison du Bois

Parc Naturel Régional Caps et Marais d'Opale

Parc Naturel Régional de l'Avesnois

Pays des moulins de Flandre

18 %
74 063

Île-de-France



Commune de Blennes - abandon

Haie Magique

3%
13 840

Normandie



FABM (Fédération des Associations de Boisement de la Manche)

Gaec des Minerettes - abandon

SCIC Bois Bocage Energie

7%
30 016

Nouvelle-Aquitaine



Chambre d'agriculture de Charente-Maritime

CPIE Serres-Vallée du Lot

LPO 86 (Ligue pour la Protection des Oiseaux de la Vienne)

Prom'Haies en Nouvelle-Aquitaine

10%
43 744

Occitanie



Arbre & Paysage du Gers (AP 32)

Arbres et Paysages d'Autun (APA 31)

Arbres et Paysages en Gironde (AP 33)

Arbres et Paysages Tarnais (AAP 81)

Arbres, Haies, Paysages d'Aveyron (AHP 12)

Campagnes Vivantes

Fédération Héraultaise des IGP

Ferme des Escures (Christophe VIDAL)

Sylvagraire

Chambre d'agriculture Sarthe

Chambre d'agriculture de la Vendée

Chambre d'agriculture de Loire-Atlantique

Chambre d'agriculture du Maine et Loire

Coopérative Agricole Fermiers de Loué (CAFEL)

CPIE Loire Océane

CPIE Sèvre et Bocage

Delion Selva SAS - abandon

Fédération des Maraîchers Nantais

Horizon Bocage

LDC Amont

Mission Bocage

Sarl Sylvaloir

21%
89 468

Pays de la Loire



Sylvagraire

Chambre d'agriculture Sarthe

Chambre d'agriculture de la Vendée

Chambre d'agriculture de Loire-Atlantique

Chambre d'agriculture du Maine et Loire

Coopérative Agricole Fermiers de Loué (CAFEL)

CPIE Loire Océane

CPIE Sèvre et Bocage

Delion Selva SAS - abandon

Fédération des Maraîchers Nantais

Horizon Bocage

LDC Amont

Mission Bocage

Sarl Sylvaloir

22%
94 514

Provence-Alpes-Côte d'Azur



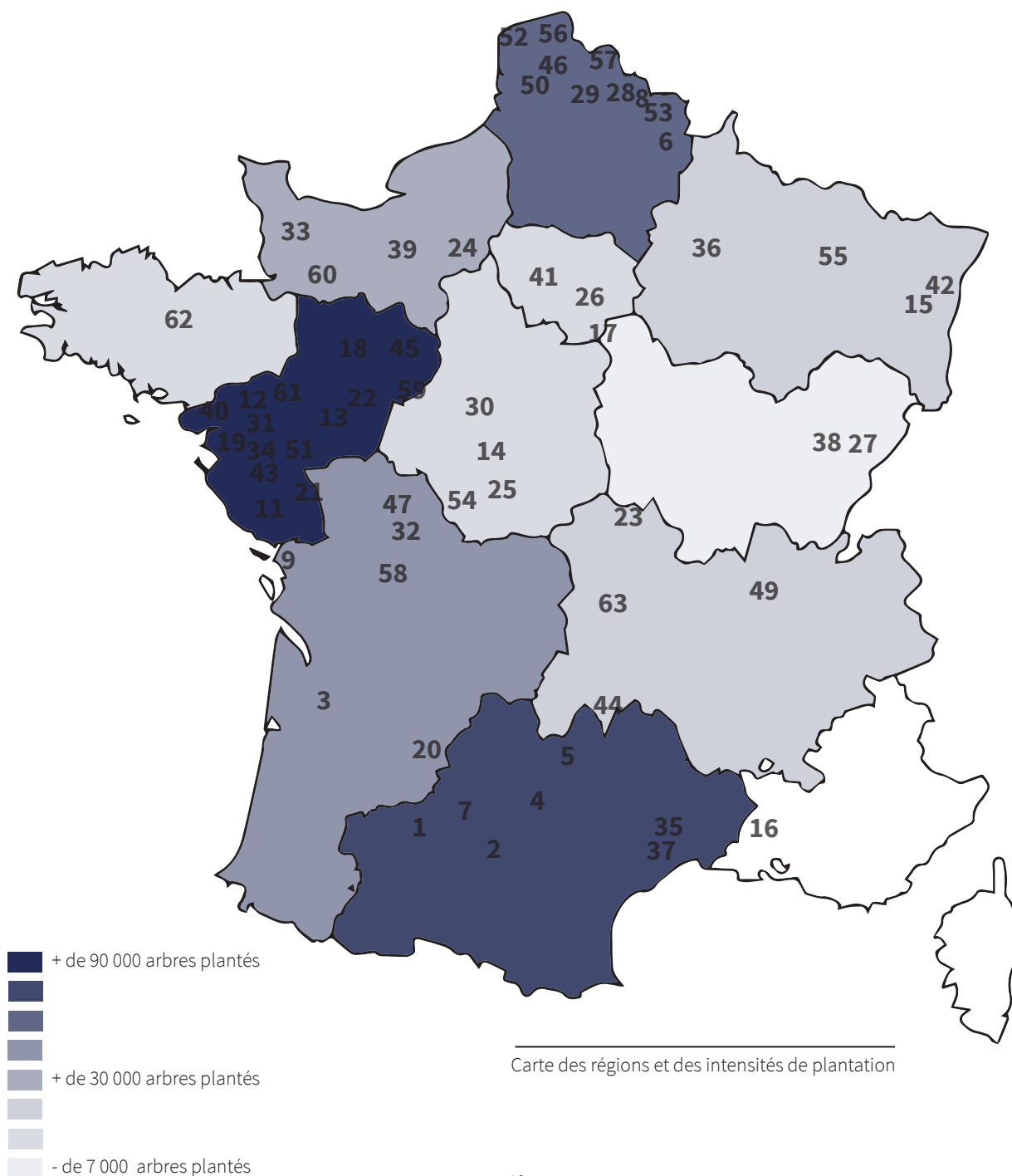
Communauté de Commune de la Vallée des Baux-Alpilles - abandon

0%
0

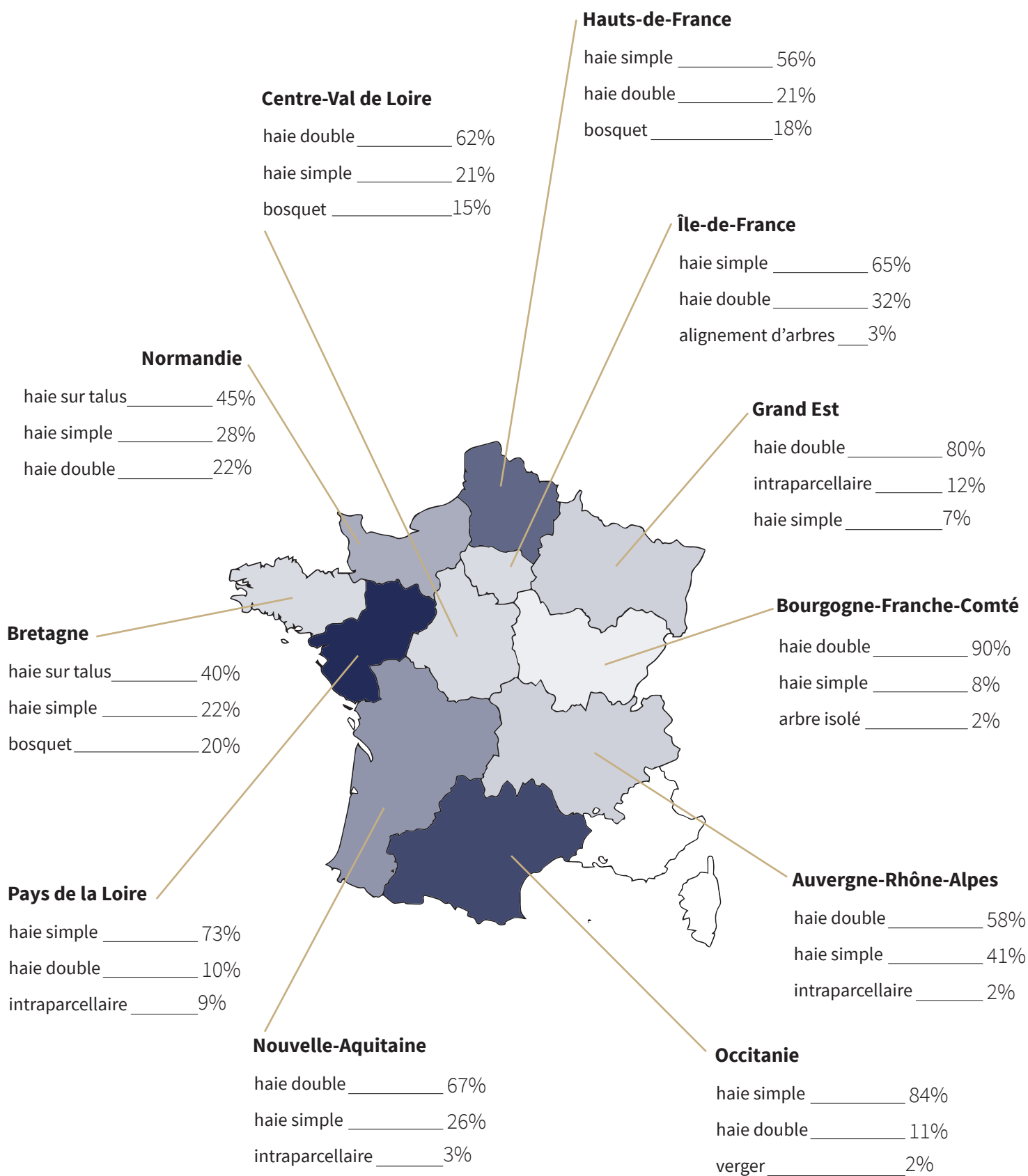
La répartition des plantations par opérateur et par région

Pour cette saison 2016-2017, les 12 nouvelles régions qui recomposent la France sont représentées par les 63 opérateurs engagés dans le programme. Ce résultat atteste de l'ampleur nationale de ce programme. Cependant, une analyse par région du nombre d'opérateurs présents et du pourcentage de plantations du programme qu'elle supporte montre une grande hétérogénéité dans la représentativité de ces régions. En effet, loin devant toutes les autres, les régions Pays de la Loire et Occitanie représentent à elles-seules, presque la moitié des plantations (43%) du programme. Et une majeure partie des opérateurs (27) y sont également implantés. La région Pays de la Loire est celle qui fédère le plus grand nombre d'opérateurs (15) car c'est une région historique pour le bocage. Les Hauts-de-France est la deuxième région où sont présents le plus grand nombre d'opérateurs également (10).

La carte ci-dessous montre une corrélation entre le nombre d'opérateurs présents par région et la quantité d'arbres plantés. Cependant, ce sont les régions Occitanie, Nouvelle-Aquitaine et Hauts-de-France où se plantent les plus grandes quantités d'arbres par rapport au nombre d'opérateurs. Cette analyse recoupe celle sur les aires d'influence et des densités par opérateur.



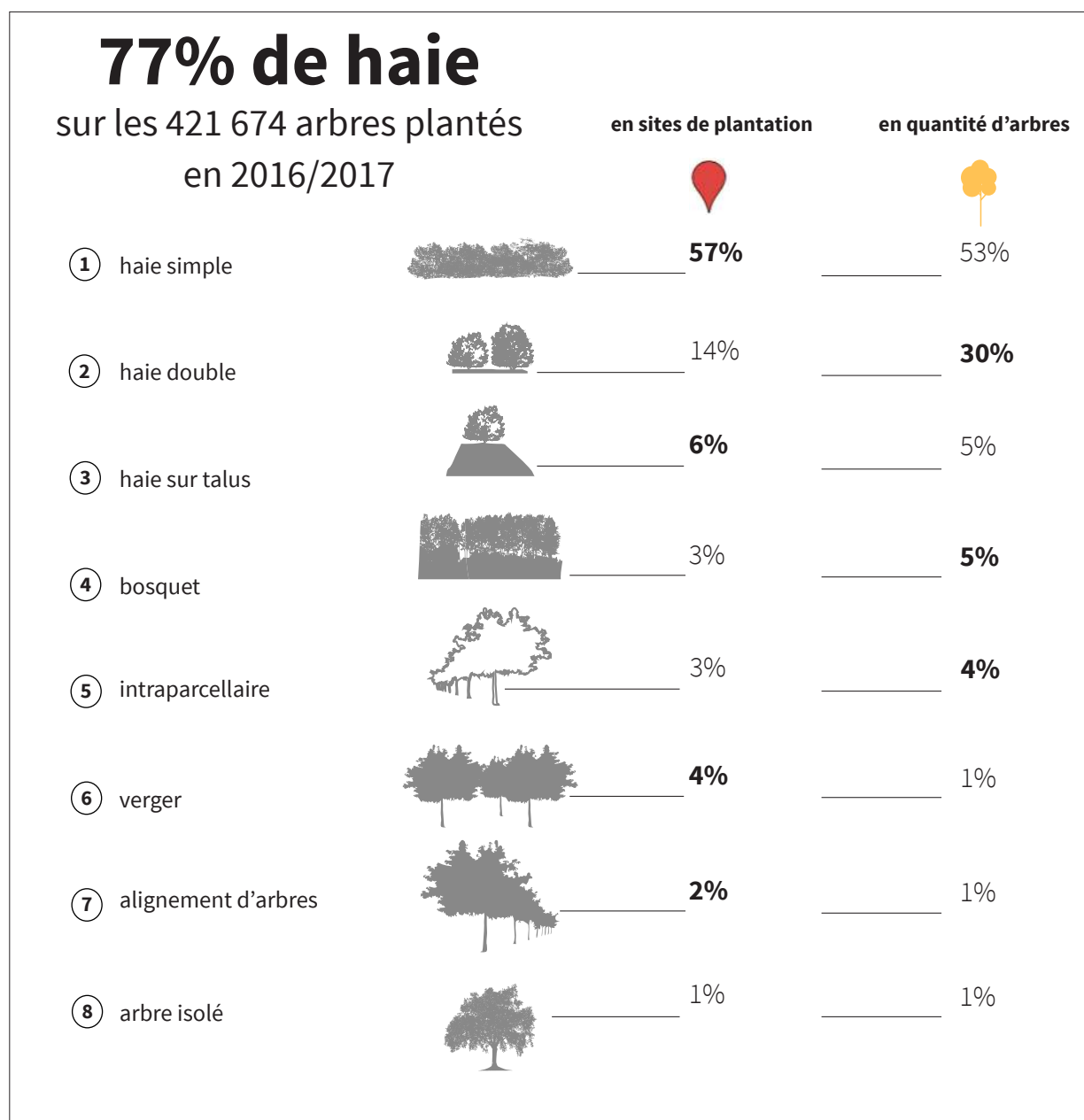
Le top des types de plantation par région



Le type de plantation

Au cours du programme de plantation, sur les 421 674 arbres plantés, la haie, qu'elle soit simple, double, ou sur talus, représente 77% des formes de plantation effectuées. C'est 15% de moins que l'année dernière. Effectivement, les autres formes de plantation ont augmenté : alignement d'arbres, intraparcellaire et bosquet. La haie double a diminuée de 5%. Mais la haie reste la plantation majoritaire de ce programme. Les autres systèmes arborés sont minoritaires mais ont leur importance pour la diversification du paysage agricole. Leur taux de représentativité baisse quand il s'agit de quantité d'arbres. En effet, ces types de plantations sont nettement moins denses au mètre linéaire ou à l'hectare, comparé aux haies.

La corrélation type de plantation/répartition géographique est importante à expliquer. En effet, prenons l'exemple de la Normandie, la haie sur talus apparaît comme la forme arborée la plus plantée (45%). En effet, dans cette région où la pluviométrie est importante, la haie sur talus avec fossé est une structure permettant la gestion des eaux dans les parcelles agricoles. La Bretagne est une région aux conditions climatiques comparables. La haie sur talus arrive également en tête avec 40%. Sur quatre régions, les plantations intraparcellaires arrivent dans le top 3 des formes les plus plantées et particulièrement dans la région Grand Est (12%) et Pays de Loire (9%). Cela correspond à l'ouverture de mesures régionales permettant d'aider ces projets. Cependant ces mesures ne sont encore effectives dans tous les territoires.



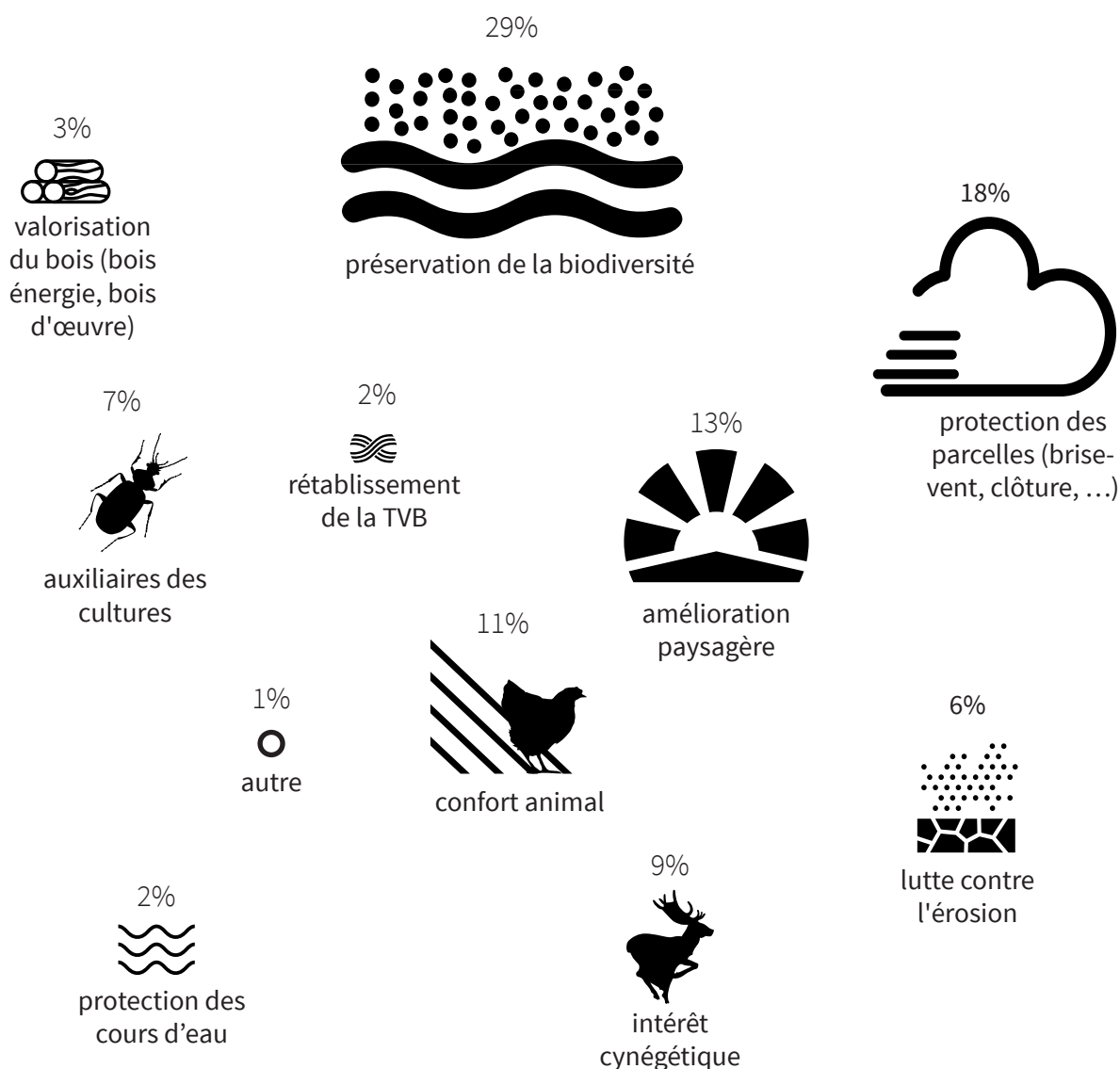
Les projets de plantation

La diversité de types de plantation, décrite précédemment, correspond à une diversité de fonctions. En effet, ces formes arborées variées s'appliquent à des thématiques de plantation elles aussi très variées selon les enjeux du territoire : rétablir une continuité bocagère (trame verte et bleue, corridors écologiques, ...)/ favoriser les auxiliaires de culture / lutter contre la banalisation des paysages ruraux / protéger les parcelles pour les cultures ou l'élevage / lutter contre l'érosion / ... Les projets de plantation réalisés par les opérateurs mettent en avant des associations logiques entre formes bocagères et thématiques de plantation territoriale.

Le projet de plantation est mené par un conseiller agroforestier qui démarre le projet en posant les bonnes questions au propriétaire qui souhaite planter une haie. C'est-à-dire, quelles sont les motivations du planteur ? quels sont les effets recherchés de la plantation ? quel est le site de plantation (surface disponible, orientation, caractéristique du sol, ...)? quelles sont les réglementations qui s'appliqueront à la plantation ? Il apporte un appui technique de la conception à la réalisation jusqu'au suivi et sa gestion dans la durée.

Dans ce programme, l'objectif principal du propriétaire qui souhaite planter une haie est la «**préservation de la biodiversité**». Cette motivation représente 29% des projets de plantation et 122 285 arbres ont été plantés dans ce but là.

Classement des objectifs principaux des planteurs du programme



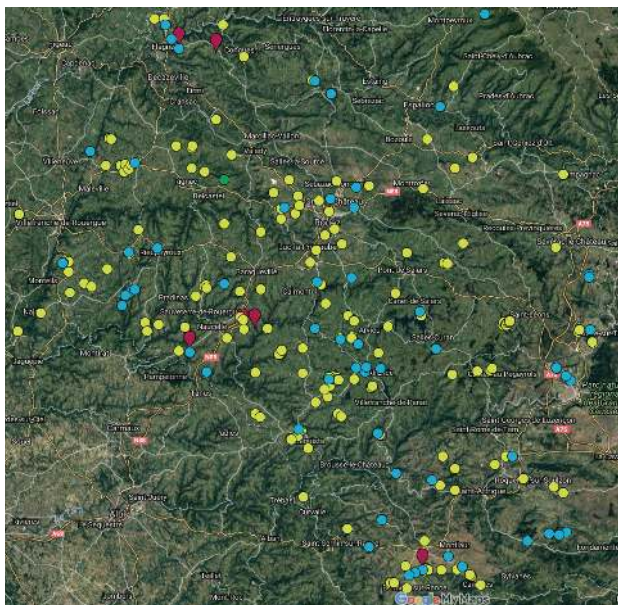


Projet de plantation en agroforesterie intraparcellaire avec arbustes fourragers chez Rémy, planteur de la Mission Haies Auvergne (earl cabrettes Drome, à la Motte de Galaure)

IV. PORTRAIT D'OPÉRATEURS ZOOM SUR LEUR PROJET

Contexte territorial du projet de plantation

Sur l'ensemble du département de l'Aveyron, des actions de plantations se déroulent depuis plusieurs années à la demande de propriétaires fonciers volontaires. Selon les secteurs, les profils des planteurs et les projets sont différents. Certaines zones regroupent davantage de grandes longueurs de haie, d'autres plus de planteurs « non-agriculteurs », certaines zones réalisent des projets avec des objectifs plus ciblés (Brise-vent, érosion...). L'association Arbres, Haies, Paysages d'Aveyron a été créée en 2003 pour répondre à ces demandes diversifiées tout en s'adaptant à l'environnement du projet.



Carte en ligne des plantations sur le département de l'Aveyron

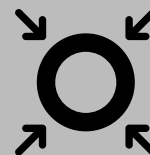


Diagramme des rôles de la haie par AHP 12

A cette fin, elle encadre, chaque année, un programme de plantation destiné aux propriétaires fonciers pour des plantations en zone rurale, composées exclusivement en jeunes plants d'essences champêtres. Il s'agit principalement de haies et plus ponctuellement d'alignements, de regarnissage de haies existantes ou de bosquets. Elle permet ainsi la plantation d'environ 13 km de haies par une cinquantaine de propriétaires chaque année. L'association aide techniquement et financièrement les propriétaires fonciers du département à planter des arbres et arbustes champêtres sur leur terrain. Les plantations peuvent être sous forme de haie mais aussi d'alignement d'arbres ou de bosquets.

Pour cette année, les coûts pour l'achat des fournitures (en plants, protection et paillage), la réalisation des travaux de préparation du sol et l'ingénierie de projet menée par AHP 12 a pu être couvert, à hauteur de 7% du coût global, par l'aide de la Fondation Yves Rocher via le programme «Plantons 1 million d'arbres en France». Le Conseil Régional, le Conseil Départemental et les Propriétaires planteurs constituent les autres financeurs du programme de plantation. L'implication de ces institutions locales tient une place importante dans ce bilan financier et démontre leur responsabilité quant au développement de leur territoire. Le coup de pouce de la Fondation est, quant à lui, fondamental car il permet à AHP 12 de soutenir les plantations plus qualitatives avec l'utilisation des plants labellisés «Végétal local».

Outre cette action de plantation, l'association mène chaque saison un programme d'animation et de sensibilisation autour des thématiques concernant la haie : ses rôles, sa composition, son entretien, son renouvellement. Ces actions s'adressent à différents publics : scolaires, élus, agriculteurs, structures agricoles et environnementales.



Exemple d'une plantation

> A la Maison d'Accueil Spécialisées (MAS), centre d'accueil d'adultes handicapés, à Saint-Côme-d'Olt

Le projet de plantation a été à l'initiative de la « Maison d'Accueil Spécialisées », engagée dans plusieurs projets notamment l'objectif « Zéro Déchet » mais aussi le classement en « Refuge LPO » (Ligne de Protection des Oiseaux). Ce projet de plantation complète les 1^{ères} haies déjà mise en place par Arbres, Haies, Paysages d'Aveyron (AHP 12) à la demande de la Marie. Elle répond aux attentes en terme de corridor biologique et d'habitat pour les oiseaux. Pour l'association AHP 12, cette plantation est aussi l'occasion de sensibiliser la population de ce secteur à la préservation et l'intérêt des haies en place.

La MAS est propriétaire d'un terrain actuellement pâturé, se trouvant en bordure d'une parcelle constructible. La structure souhaitait appuyer son rôle de refuge LPO en implantant en limite de parcelle une haie champêtre permettant d'abriter le maximum de faune, mais aussi couper visuellement la MAS des futures habitations. Cette plantation est particulière car son chantier s'est articulé autour de quatre ateliers : l'un sur la plantation de la haie avec l'aide des agents communaux et de l'association « Riz'Home » qui travaille sur les jardins partagés, un atelier sur la faune sauvage animé par la LPO, un atelier « Écrire un rêve » animé par la MAS puis un 4^{ème} atelier sur les arbres et arbustes locaux, présenté par Arbres, Haies, Paysages d'Aveyron. Les enfants et les résidents ont pu ainsi circuler entre tous les ateliers et découvrir la diversité de sujets autour de la haie et mettre en pratique par la plantation. Cette plantation a été une réussite car elle a permis de sensibiliser le plus grands nombre, élèves, agents, associations, employés de la MAS, autour de l'intérêt des haies.

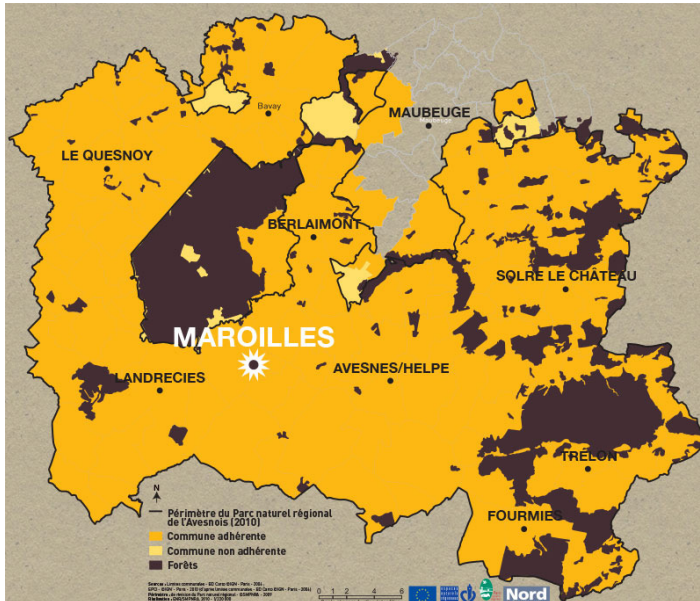
La haie haute qui a été plantée, est constituée de deux rangs afin de maximiser la surface habitable par la faune sauvage et de diversifier les espèces champêtres. La haie s'étend sur 156 mL de haie, et compte 327 plants répartis en 13 espèces différentes : Alisier torminal, Chêne pédonculé, Cognassier, Figuier, Noisetier, Aubépine, Sureau noir, Cornouiller sanguin, Troène des bois, Viorne lantane, Eglantier, Groseiller sauvage, Prunellier.



Le groupe de planteurs devant la MAS

Contexte territorial du projet de plantation

L'Avesnois est reconnu au niveau national pour son bocage, composé de prairies permanentes, de rivières, d'arbres et de haies. Le bocage est l'identité de ce territoire. En effet, il est associé à l'élevage bovin lait, activité principale et constitutive de ce paysage complexe. Le fromage AOP Maroilles est le produit phare issu de cette agriculture. Sur le territoire de l'Avesnois, **le linéaire de haie a été estimé à près de 8 730 km** en 2009. Néanmoins, ce linéaire de haie, fortement menacé, **a réduit de 8,6%** entre 2003 et 2009.



Carte du territoire PNR de l'Avesnois, fortement marqué par l'activité agricole et ses paysages de bocage



Haie de charmes têtards, typique de l'Avesnois

Dans ce contexte, le syndicat mixte du Parc naturel régional (PNR) de l'Avesnois a inscrit comme priorité dans sa Charte 2010-2022, **le maintien et la restauration des trames vertes et bleues du territoire**. Ces mesures ont respectivement pour objectif de garantir la multifonctionnalité des espaces ruraux et de mettre en place un programme d'action concerté pour restaurer et développer la trame écologique de l'Avesnois. Ces mesures s'appliquent par la mise en place d'un « **Plan bocage II** » et ont pour objectif de limiter à 5% la longueur des linéaires de haies arrachées sur son territoire.

Afin de répondre à ses engagements, le Parc naturel régional de l'Avesnois a donc intégré le programme « Plantons 1 million d'arbres » en 2016 afin de **compléter les actions** mises en place en faveur des trames vertes et bleues et de limiter la régression du bocage à l'échelle du territoire.

Depuis plusieurs années, des actions sont proposées aux acteurs du territoire pour maintenir, renforcer voire restaurer le bocage sur le territoire. Le PNR de l'Avesnois a **mis en place le programme « Plantons 10 000 arbres en Avesnois »** pour accompagner les **communes**, les **communautés de communes**, les **écoles** et les **habitants** pour la plantation d'arbres, de haies et d'arbres fruitiers d'essences locales. Le PNR de l'Avesnois accompagne également les **agriculteurs** dans leurs projets de plantation de haies bocagères d'essences locales et de plantation de prés-vergers d'essences anciennes de l'Avesnois.

L'aide financière du programme « Plantons 1 million d'arbres » **a servi à financer 100% des plants** mis à disposition des bénéficiaires de l'opération. Quant au **PNR de l'Avesnois, il a financé l'ingénierie** nécessaire à l'animation et au conseil technique de l'opération.

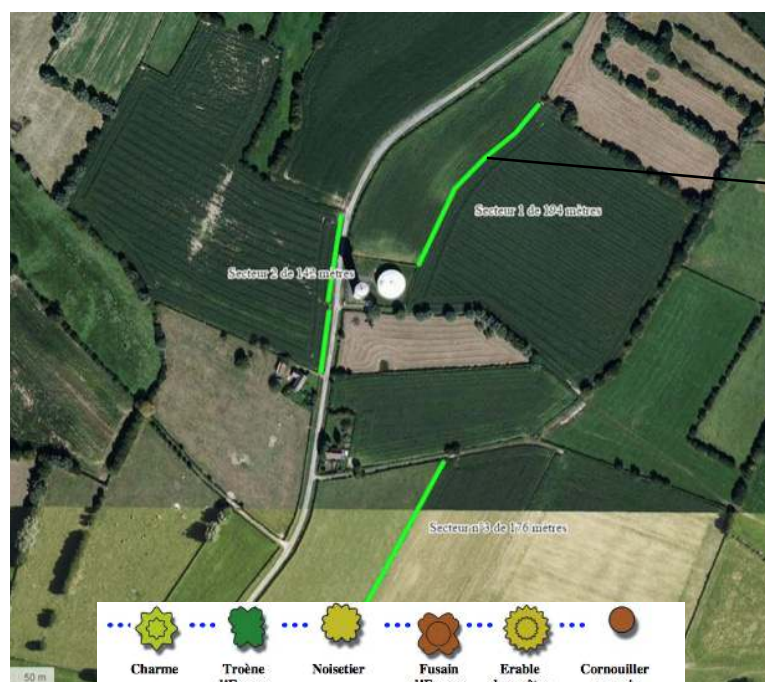


Exemple d'une plantation

> Chez M. Lemaire Bertrand, Earl du Pas de vache à Prisches (59)

Les agriculteurs du territoire sont essentiellement des **éleveurs laitiers avec une grande part d'herbage et un bocage bien présent**, notamment dans le Sud du PNR de l'Avesnois où est localisé le « Cœur de nature bocager » de la Charte de Parc. Mais, le **contexte laitier est particulièrement délicat** en ce moment. La **priorité des exploitants n'est plus la plantation**. Les financements disponibles actuellement pour la plantation sur terrain agricole impliquent la mise en place de projets conséquents, et nécessitent **une avance sur trésorerie dissuasive** pour nombre d'agriculteurs qui reportent alors la réalisation de ces plantations. L'opération « Plantons 10 000 arbres en Avesnois » et l'aide financière apportée par la Fondation Yves Rocher, permet aux exploitants de mettre en place des **projets annuels plus modestes** mais tout aussi pertinents car ils pourront alors phaser leurs plantations sur plusieurs années.

Dans le cadre du programme « Plantons 10 000 arbres en Avesnois », le PNR de l'Avesnois a accompagné l'Earl du Pas de vache à planter 512 mètres de haies champêtres sur trois secteurs différents de l'exploitation. L'agriculteur, Bertrand Lemaire, souhaite planter des haies pour restaurer son maillage bocager et améliorer le bien-être de son bétail (protection contre les intempéries). De plus, ces nouvelles haies conforteront ses prairies temporaires, anciennement en cultures, reconverties lors de son passage en agriculture biologique.



Carte des trois linaires plantés sur l'exploitation et séquence des essences composant la haie



Plantation des 194 m de haie avec les élèves de la Maison Familiale et Rurale du Cateau

Le mardi 13 décembre 2016, le PNR de l'Avesnois a organisé un chantier pédagogique avec les élèves de la Maison Familiale et Rurale (MFR) du Cateau et l'agriculteur, M. Lemaire. Au total, 1 024 jeunes plants, dont 683 plants labellisés «Végétal local» (près de 70% des plants), fournis par la Pépinière de la Cluse ont été installés le long des parcelles. Six essences composent ces haies : Cornouiller sanguin, Erable champêtre, Fusain d'Europe, Troène d'Europe, Charme et Noisetier. Ces plants ont ensuite été protégés par des filets de protection «lapin», paillés au sol avec du bois déchiqueté.

Contexte territorial du projet de plantation

Au XIX^e siècle, la vallée de la Bruche, au cœur du Massif des Vosges, est le foyer d'une activité industrielle textile associée à une pluriactivité agricole et forestière. Suite au déclin textile fin 1960, l'exode rural s'amplifie et le territoire en subit les conséquences : les espaces ouverts se ferment en parallèle de la perte de vitesse de l'économie.

Depuis plus de 30 ans, les élus de la Vallée de la Bruche œuvrent à une politique active de développement local dont la gestion des paysages est un axe essentiel. Cette politique lutte contre l'extension des friches agricoles et des plantations de résineux, gère les friches industrielles et remédie à la dégradation générale du bâti.

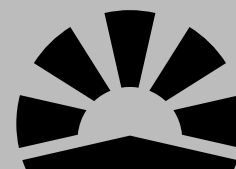
Pour mettre toutes les chances de son côté, l'intercommunalité s'est dotée d'un chargé de mission (Jean Sébastien Laumond) qui apporte l'ingénierie complémentaire indispensable aux communes notamment par le biais de 23 associations foncières pastorales (AFP) locales regroupant plus de 3600 parcelles appartenant à plus de 1600 propriétaires. Concrètement cela se traduit par l'acquisition de parcelles par les communes, la reconquête de 1000 ha de terres communales et privées abandonnées, la suppression de boisements qui dénaturent les milieux, la création de deux fermes-relais agricoles, et la mise en œuvre de mesures agro-environnementales.



Réouverture d'un coteau de la vallée, site avant travaux et après travaux

C'est dans ce cadre là, que la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche (CCVB) a lancé un programme agro-pastoral visant à replacer l'arbre champêtre au cœur des paysages en répondant aux enjeux suivants :

- produire du bois en complément des activités agricoles : biomasse, bois énergie, bois d'œuvre.
- renforcer la production agricole grâce aux services agro-écologiques rendus par les arbres : protection climatique des prairies et des élevages.
- produire des services écologiques utiles pour la collectivité : séquestration de gaz à effet de serre, sauvegarde de la biodiversité, création de paysages attractifs et favorisant les activités de nature, amélioration de la circulation et de la qualité de l'eau.
- conforter la valeur patrimoniale des biens fonciers publics ou privés : constitution d'un capital au sein des associations foncières pastorales et pour les collectivités publiques.



Exemple d'une plantation

> Sur le site «Les terrasses de la Blanche Pierre» avec l'Association Foncière Pastorale (AFP)

La démarche de l'AFP « Les Terrasses de la Blanche Pierre » s'inscrit dans le cadre de la politique d'aménagement et de gestion de l'espace rural engagée par la commune de Blancherupt et la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche. La création de l'AFP « Les Terrasses de la Blanche Pierre » a été validée en 2008 et se veut soutenir et conforter l'activité agricole sur son bail communal. Actuellement, l'AFP « Les Terrasses de la Blanche Pierre » représente une superficie de plus de 18 ha et est affectée à trois exploitants agricoles pour l'entretien. Ce site, après réhabilitation, sera utilisé essentiellement sous la forme de prés de pâture.

Les aménagements « agroforestiers » se situent sur les crêtes de terrasses des parcelles incluses au sein de l'AFP. Il y a environ une potentialité de 5000 m linéaires de crêtes de terrasses qui pourraient faire l'objet de plantation. Dans un premier temps, il a été sélectionné et mis en valeur un certain nombre d'arbres champêtres existant, complété par une plantation d'arbres à vocation agro-pastoral soit environ 150 tiges dans un premier temps. Cela représente un linéaire de 1 300 mL. Les essences plantées sont : l'Érable sycomore, le Tilleul à petites feuilles, le Merisier, le Poirier, le Pommier, le Quetschier.

C'est l'une des trois plantations qui a bénéficié de l'aide du programme «Plantons 1 million d'arbres en France».



Vue aérienne du site concerné avant travaux



Vue du site, objectif à atteindre après aménagement :
(montage photographique)



Chantier de plantation aux terrasses de la Blanche Pierre



L'équipe de planteurs de l'AFP et de la CCVB



Contexte territorial du projet de plantation

La Manche est le département le plus bocager de France avec plus de 56 200 km de haies boisées. L'arbre est omniprésent et constitue le paysage bocager de ce département caractérisé par l'élevage de vaches laitières. Le département compte également deux autres grands types de paysage : celui des côtes maritimes et celui des marais du Cotentin.



Paysage bocager de la Manche



Reconstitution de talus avant plantation

Cependant la densité moyenne de haie est passée de 130ml à 100ml/ha en 15 ans et de nombreuses haies sont incomplètes. Les paysages bocagers sont en mutation avec une évolution à la baisse de la densité de haie. Cette évolution nécessite un accompagnement dynamique pour le maintien de la continuité du réseau de haies.

La mobilisation des acteurs publics et privés autour de la valorisation du bois, des fonctions de la haie et de sa plantation est en cours. Ce travail a débuté en particulier autour des plans de gestion du bocage. La Fédération des Associations de Boisement de la Manche (FABM) a pour vocation la constitution, la rénovation et la valorisation du maillage bocager. Elle est donc composée des associations locales de boisement et est accompagnée par l'équipe boisement de la Chambre d'agriculture de la Manche. La fédération des associations s'implique également dans l'accompagnement de la filière bois énergie avec la communication pour le déploiement des plans de gestion des haies.

La FABM regroupe et réalise tous les ans les projets de créations ou de rénovations de haies des agriculteurs, des propriétaires et des collectivités situés sur leurs zones géographiques. Les agriculteurs réalisent les travaux de préparation à la plantation, puis de formation et d'entretien des haies. Ils réalisent les clôtures de protection des haies. Les agriculteurs peuvent aussi réaliser la confection des talus en terre et le paillage lorsqu'il s'agit de plaquettes de bois issu de la gestion durable des haies. Depuis 1987, la FABM a mis en place près de 1 million de plants dans la Manche.

Grâce à l'aide apportée par le programme «Plantons 1 million d'arbres en France» de la saison 2015-2016, la dynamique de plantation est lancée. Il s'agit, avec la saison 2016-2017, de développer les plantations alors que le contexte est difficile dans ce pays d'élevage. Aussi la FABM a choisi d'aider les projets contribuant directement à la naissance d'une filière de production locale de bois plaquette issu des haies.

Objectif principal de la plantation : **brise vent**

Type de plantation : **haie sur talus**

Planteur : **propriétaires de terres agricoles louées**

Nombre de plants : **636**



Exemple d'une plantation

> Chez Coulon Gérard, adhérent de l'association de boisement du Coutançais, à la La Ronde Haye (50)

Monsieur et Madame Coulomb sont propriétaires. Leurs terres agricoles sont louées. Dans le cadre de cette location un accord a été trouvé pour structurer le parcellaire. Cependant des haies étaient à supprimer. M et Mme Coulon souhaitaient donc replanter des haies en contre-partie. La nouvelle limite de propriété bien orientée, a été choisie pour l'installation d'arbres. La Chambre d'agriculture de la Manche est intervenue pour le conseil plantation. Un projet a été dessiné pour compléter le maillage bocager et répondre aux objectifs du propriétaire et de l'exploitant :

- protection des cultures,
- protection des sols,
- production de bois.

Le projet présente donc des aménagements avec la création d'un talus de 628 mètres de long. Ont ensuite été plantées des essences adaptées et variées (Charme, Chêne pédonculé, Noisetier, Érable champêtre, Châtaignier, Cornouiller sanguin, Prunier myrobolan, Fusain d'Europe, Chêne sessile, Érable champêtre, Troène Vulgaire, Hêtre, Chêne pédonculé, Chêne sessile, Merisier, Châtaignier, Érable sycomore, Noyer, Orme résistant, Houx, Néflier, Orme lutèce). La mise en place d'un paillage en plaquette de bois bocager, issu de l'entretien de haies locales, permettra de bien protéger les jeunes plants.



« Le parcellaire agricole de la Manche ne cesse d'évoluer. Grâce à des partenariats tel que celui de l'Afac-Agroforesteries avec la Fondation Yves Rocher, et du Département de la Manche, de nombreux agriculteurs (près de 400 sensibilisés en 2016), la FABM a réussi à relancer son programme de plantation. Mieux encore, nous jouons la carte locale pour une filière haie « du plant au produit bois pour le paillage ». La démarche est bien illustrée sur le projet de M et Mme Coulon ».

Pascal LECAUDEY, président de l'association de boisement du Coutançais (50) Et de la Fédération des Associations de Boisement de la Manche (FABM)



Jeunes arbustes avant plantation, Arbres et Paysages en Gironde

V. LES ESSENCES

Nombre d'espèces pour une grande diversité végétale

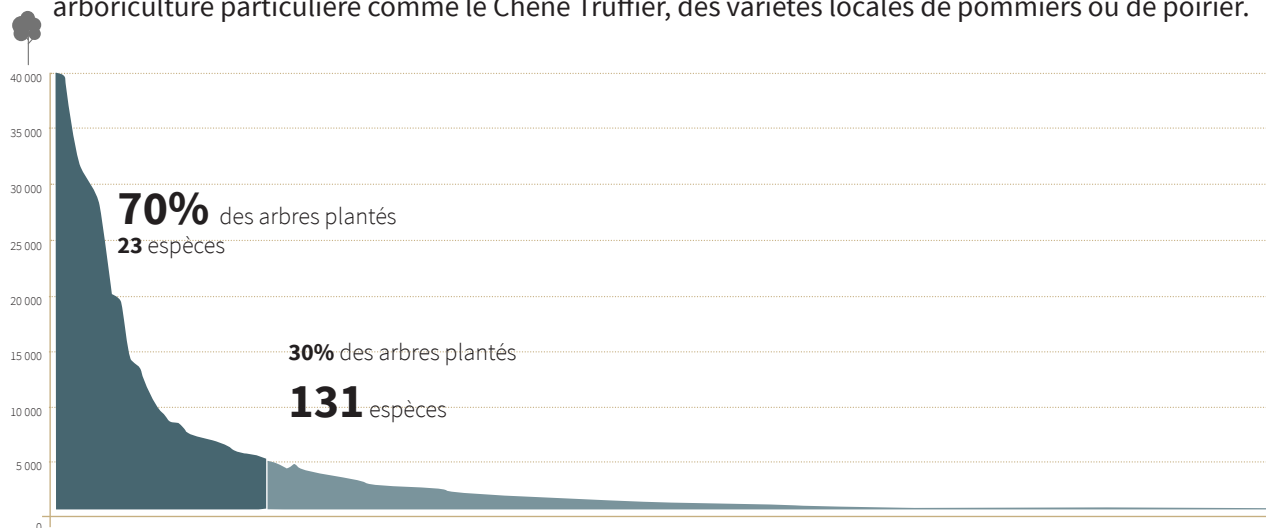
Au total, pour cette saison, **154 espèces différentes** ont été utilisées dans les plantations. Cela représente pratiquement l'ensemble des essences que l'on trouve dans le bocage en France. Et la quasi totalité de ces espèces sont des feuillus (à l'exception de quelques résineux qui ne représentent que 0,05% des arbres plantés). Cette diversité d'essence d'arbres et d'arbustes exprimée par le nombre d'espèces est une dimension évidente de la biodiversité. Cette diversité, nous la retrouvons à l'échelle nationale, avec 154 essences différentes plantées, mais aussi à l'échelle des plantations car **le nombre moyen d'espèces utilisées par les opérateurs est de 35. Et le plus grand nombre d'essences différentes** plantées par un seul opérateur **est de 81**. Cette diversité, dans les haies et les arbres champêtres, permet aussi une multiplication des interactions avec les êtres vivants (faune, insectes auxiliaires, ...) qui préservent et développent les écosystèmes variés. L'association de plusieurs espèces ou le cortège végétal, proposé dans une séquence de plantation, présente bien des avantages : meilleur garnissage, résistance aux maladies et parasites, meilleur équilibre écologique et harmonie paysagère au cours des saisons...

C'est pour cela qu'une plantation de haie doit être composée de 5 à 20 espèces différentes. Ainsi, cette grande diversité végétale, à l'échelle nationale mais aussi à l'échelle des plantations, qui apparaît dans le bilan de cette campagne est révélatrice de la qualité des haies et de toutes les structures arborées qui sont plantées cette saison.

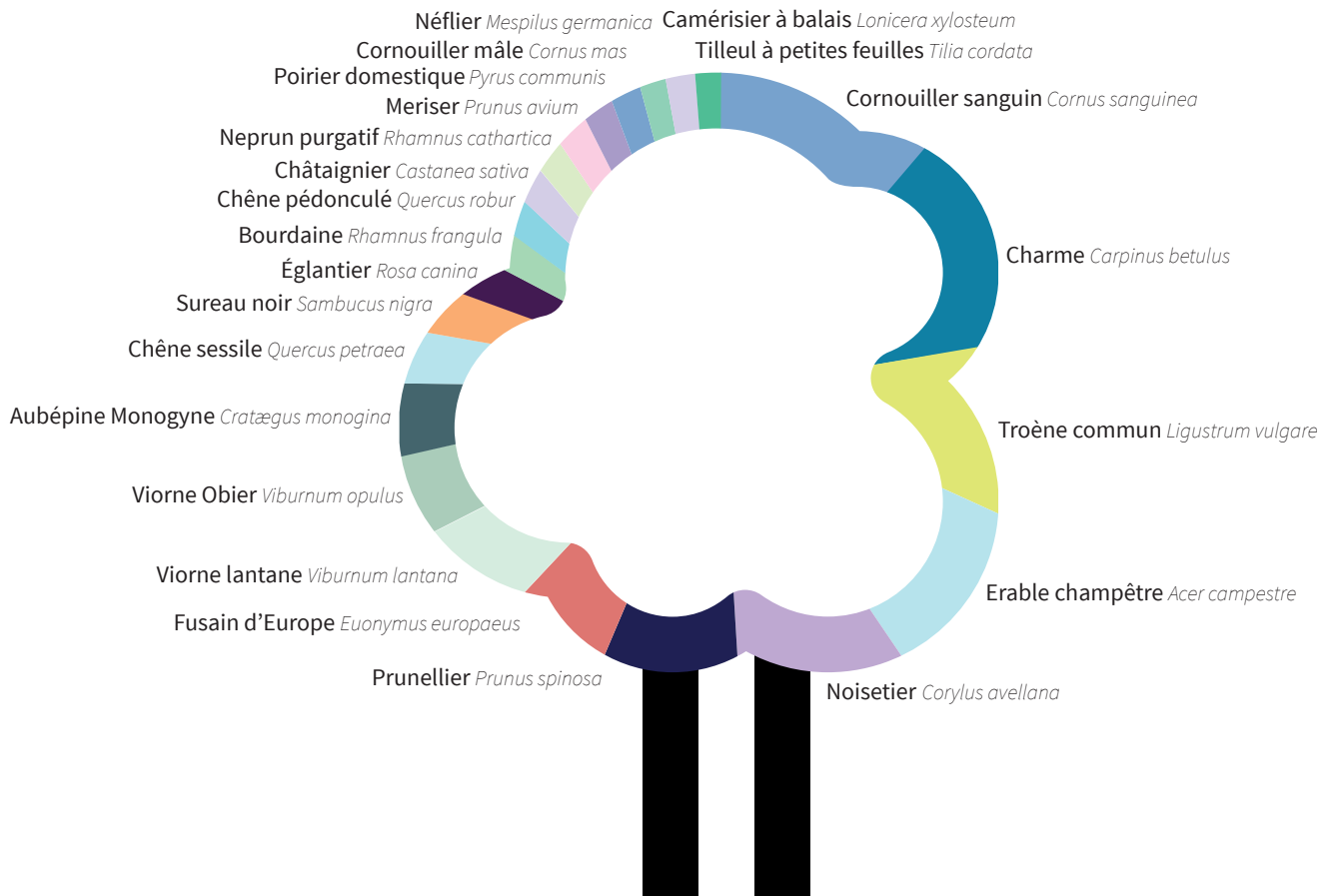
Le top des 23 espèces

Sur la saison 2016-2017, le Cornouiller sanguin est l'essence la plus plantée par les opérateurs. Elle est présente sur plus de 9% de la totalité des plantations. Le Charme (9%) et le Troène (7%) arrivent en suivant. Ces trois essences, sont à elles-seules, les 30% des essences constitutives des plantations du programme. Par ailleurs, les 23 essences les plus fréquentes (cf diagramme page de gauche) représentent, au total, 70% des arbres plantés. Les 131 autres espèces ne représentent que 30% des arbres plantés. Cette diversité des essences est donc à relativiser.

En effet, les 23 essences majoritaires sont donc communes à toutes les haies de France. Elles constituent les essences de base pour un projet de plantation. Les schémas du «top des 5 espèces par région et par opérateur», ci-dessous, vérifient ce constat, puisque le Cornouiller sanguin, le Charme, le Troène commun, le Prunellier, le Noisetier, la Viorne Lantane, l'Érable champêtre, sont également les dénominateurs communs pour les plantations dans les différentes régions et auprès de divers opérateurs. Les 131 autres essences, plus rares varient en fonction de leur région pédo-climatique dans laquelle elles sont plantées. C'est le cas par exemple du Chêne liège, du Tamaris, du Pistachier térébinthe, de l'Olivier sauvage, du Peuplier blanc, ... D'autres essences dépendent d'un type de plantation spécifique qui les rendent moins fréquentes. C'est le cas d'essences utilisées pour la plantation d'arbres isolés : le Cèdre de l'Atlas, le Tulipier, ... ou le cas d'essences utilisées pour une arboriculture particulière comme le Chêne Truffier, des variétés locales de pommiers ou de poirier.



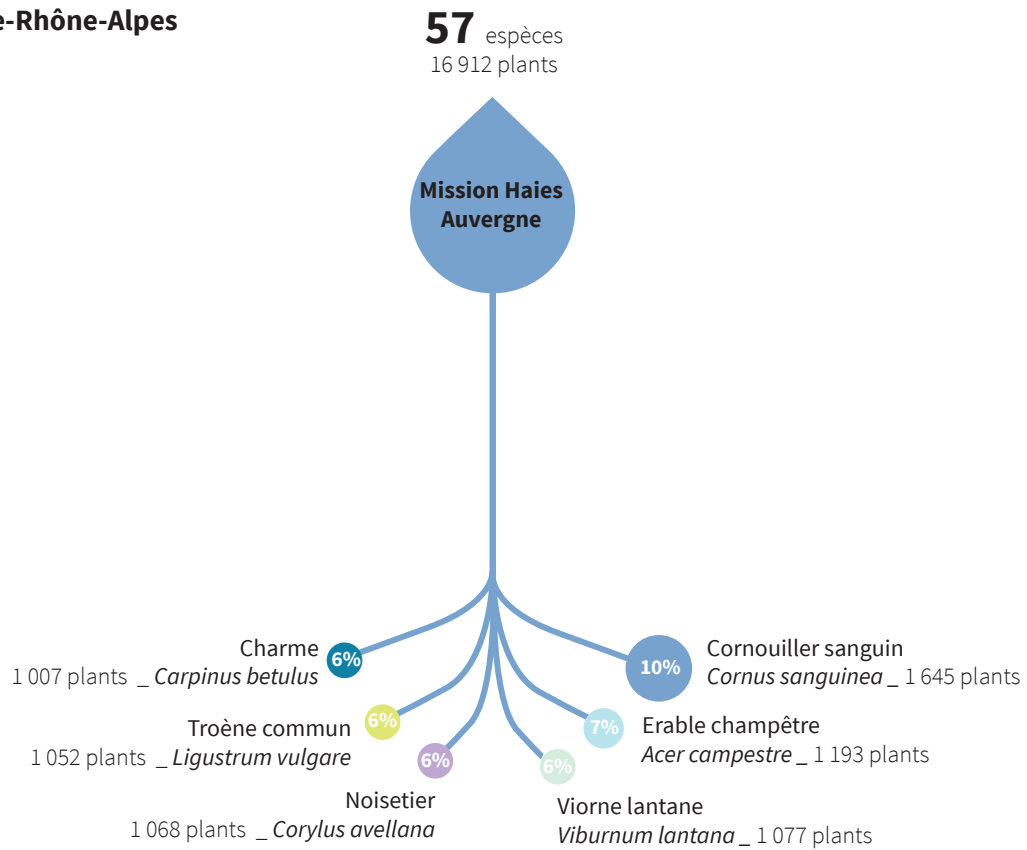
Le top des 23 espèces



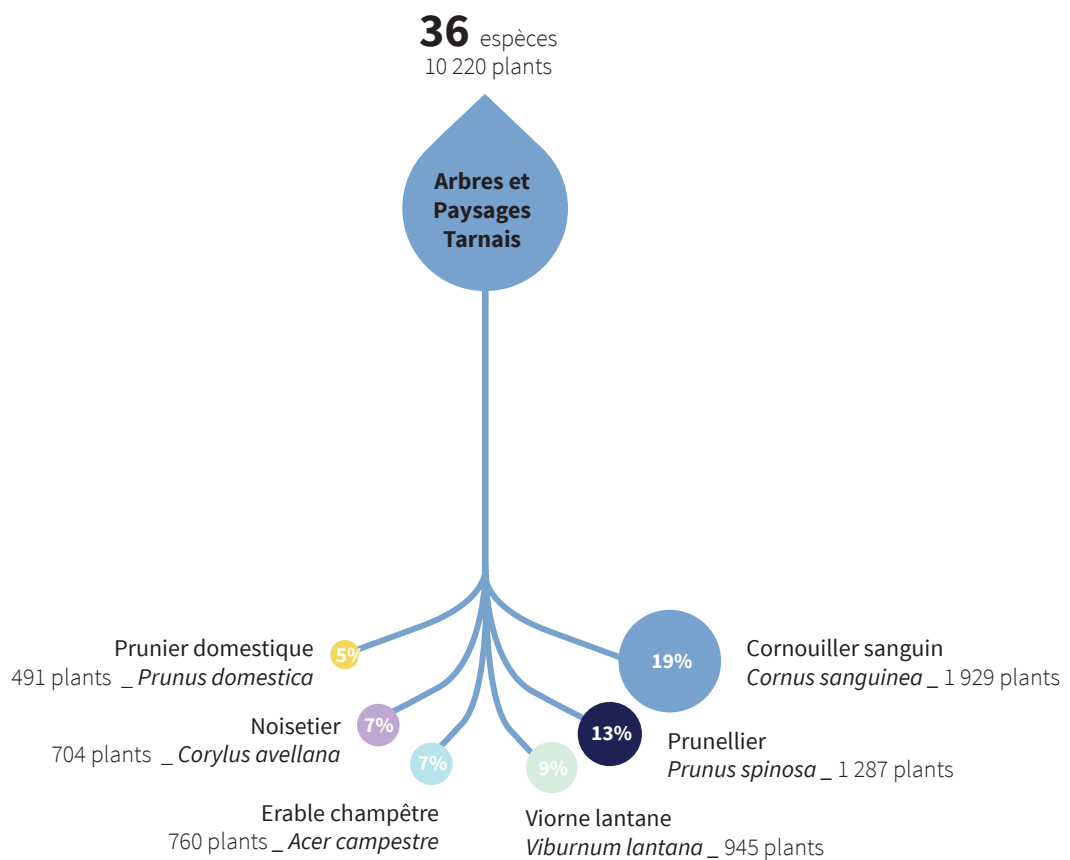
Schémas des 23 espèces les plus plantées sur la saison 2016-2017
(fourchette comprise entre 37 000 plants maximum et 4 000 plants minimum)

Le top des espèces par région et par opérateur

Auvergne-Rhône-Alpes

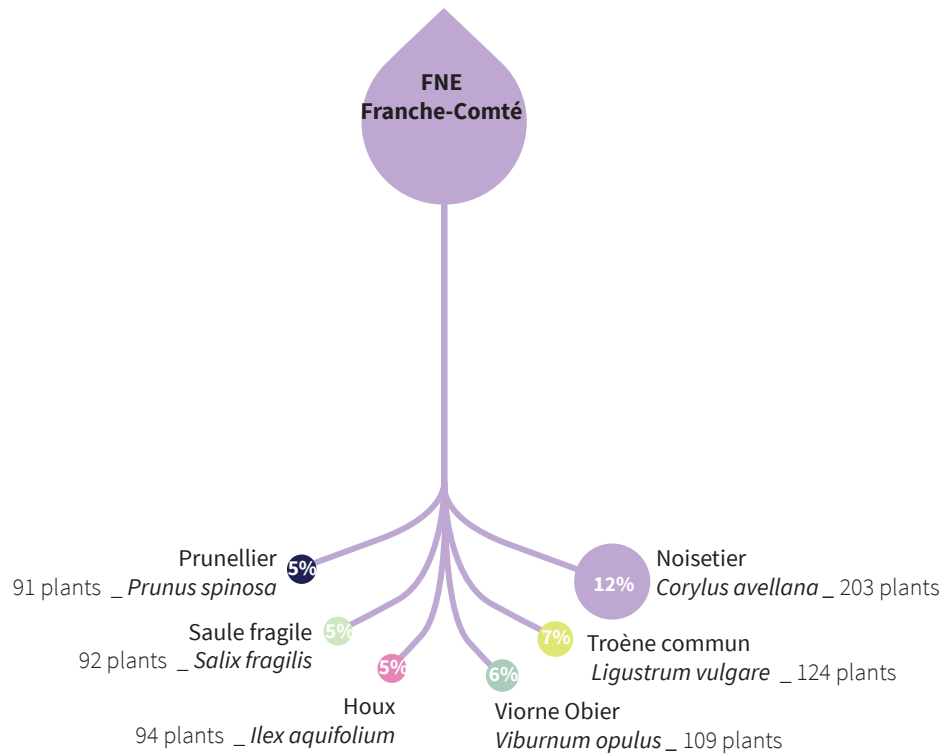


Occitanie



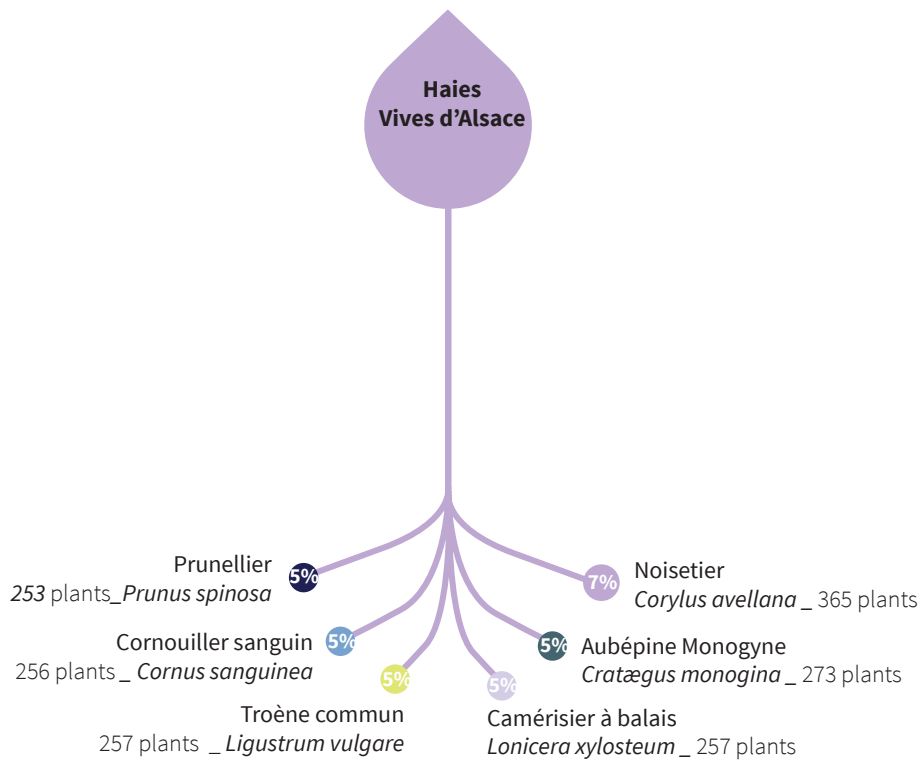
Bourgogne-Franche-Comté

38 espèces
1 733 plants



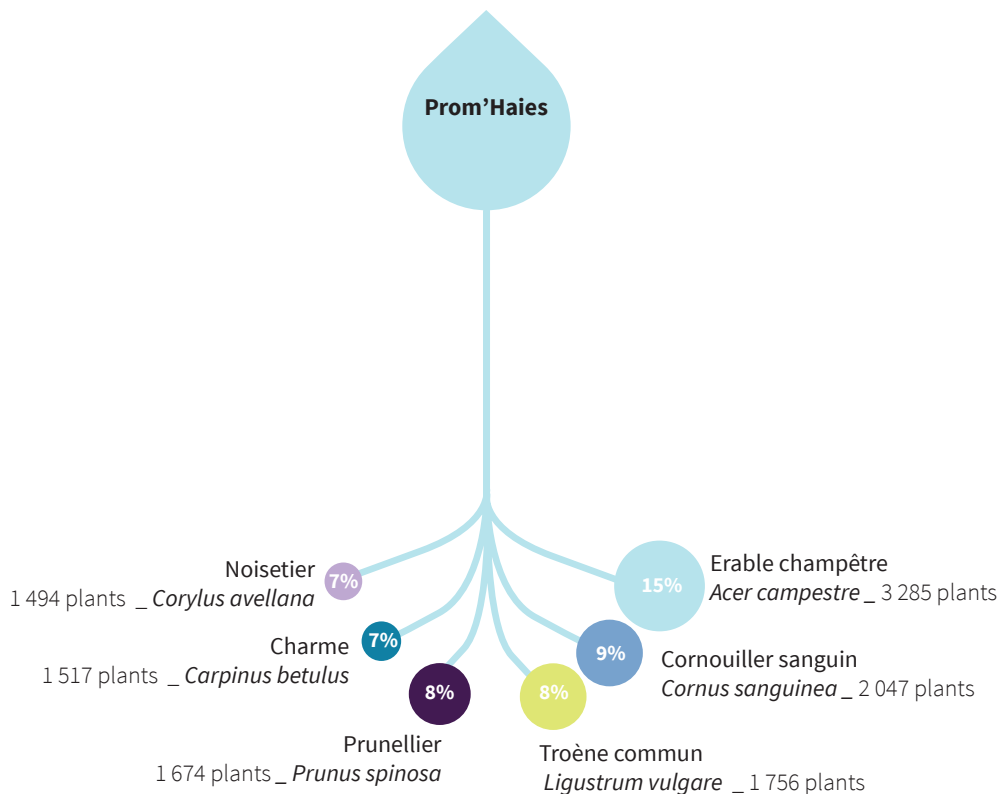
Grand Est

51 espèces
5 045 plants



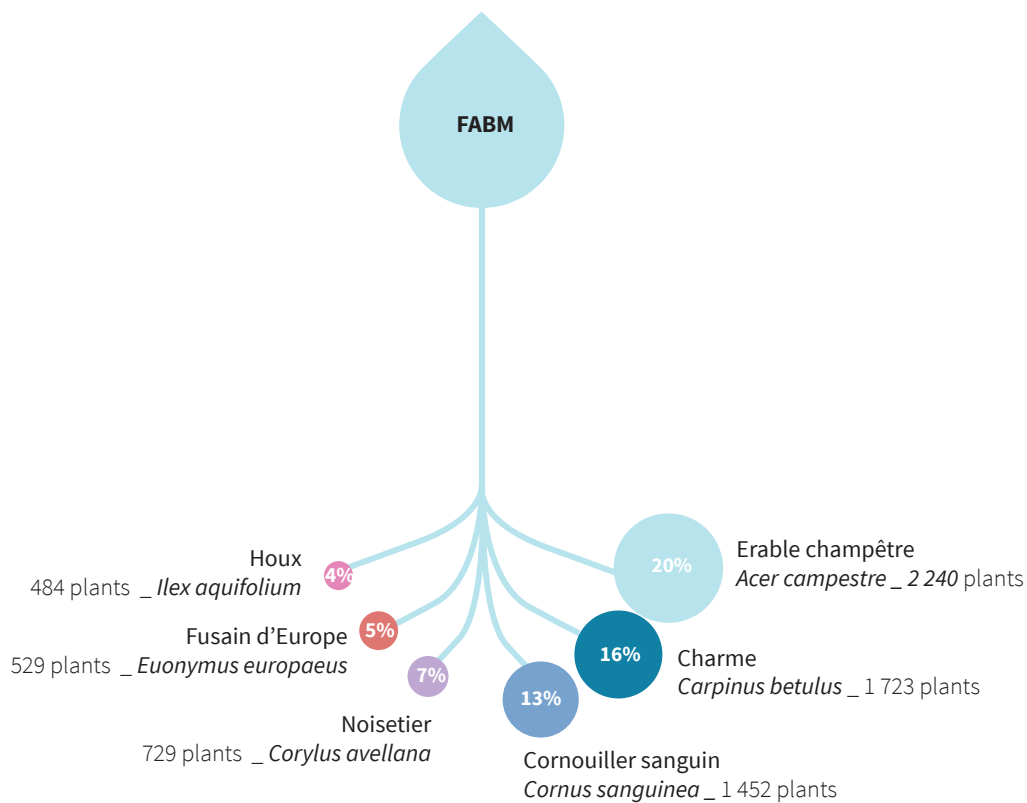
Nouvelle-Aquitaine

78 espèces
21 900 plants

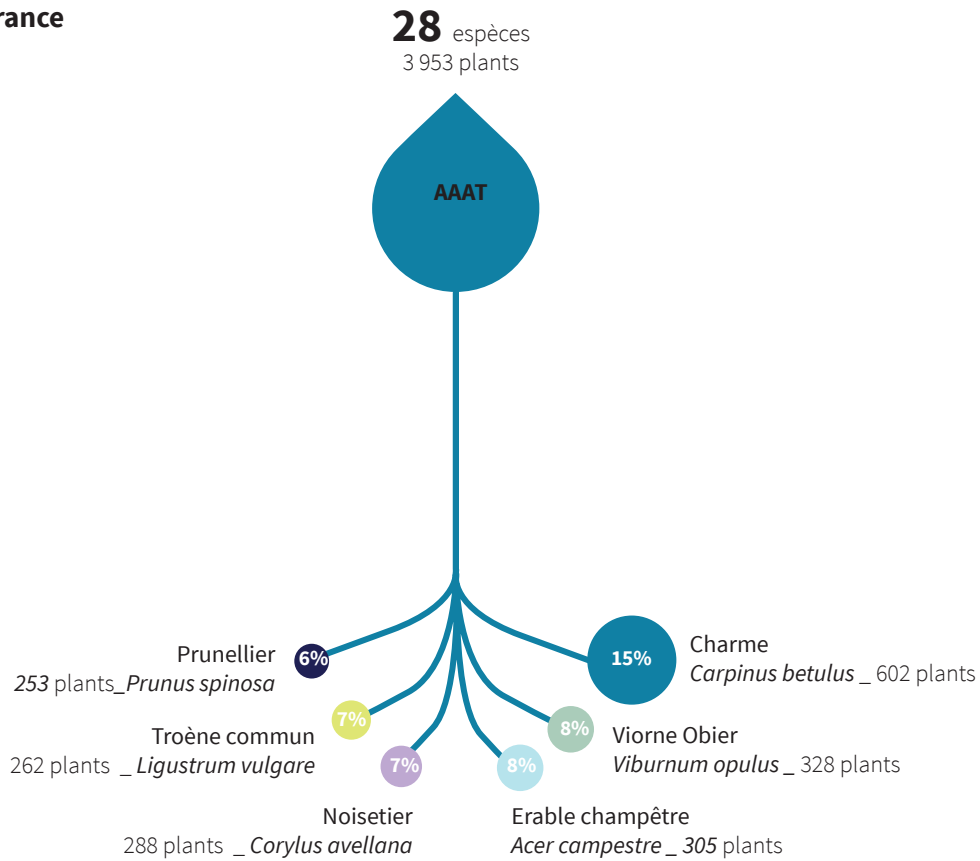


Normandie

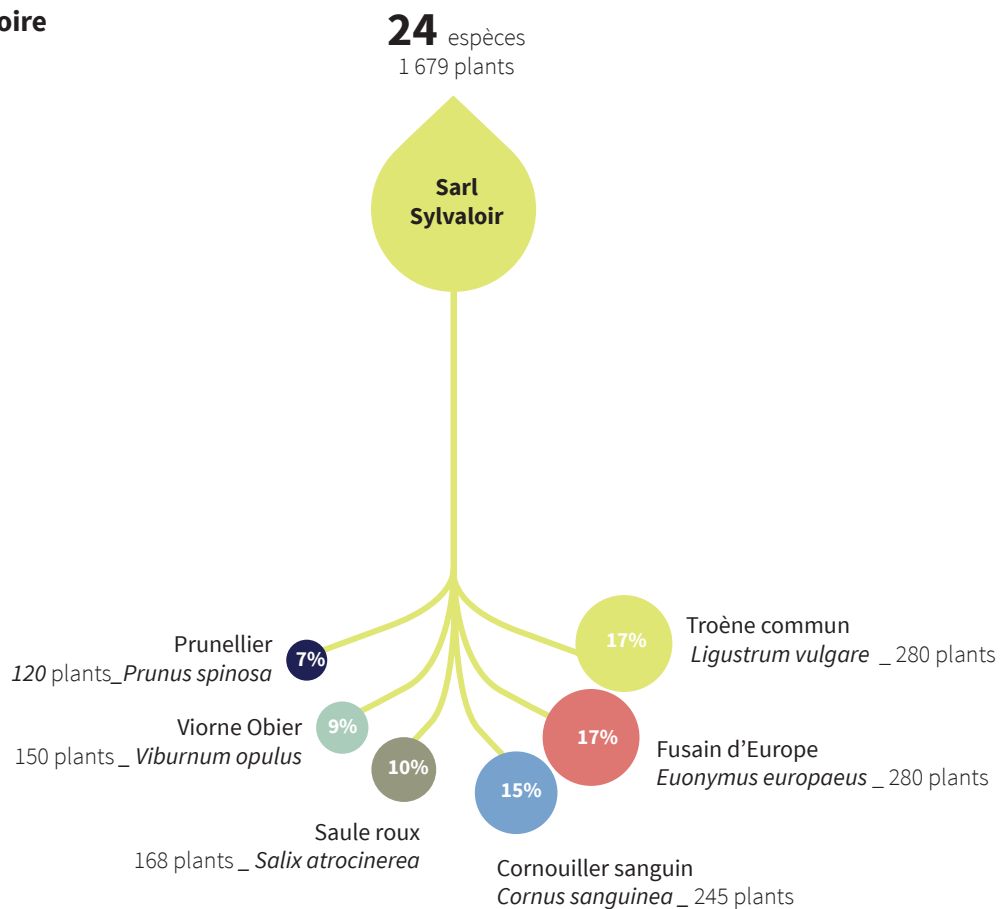
36 espèces
11 000 plants



Hauts-de-France



Pays de la Loire





Fruits de néflier

VI. VÉGÉTAL LOCAL

La filière arbres et arbustes labellisés «Végétal local»

Le label

Déposée en janvier 2015, la marque «Végétal local» portée collectivement par la Fédération des Conservatoires Botaniques Nationaux (pilote), Plante & Cité et l'Afac-Agroforesteries, garantit une provenance locale des végétaux sauvages avec une traçabilité complète du processus de récolte-multiplication, la prise en compte de la diversité génétique, une préservation de la ressource lors des collectes de fruits.

En 2016, le label compte 25 bénéficiaires dont 17 producteurs de graines, de boutures et de plants labellisés *Végétal local* (plus du double par rapport à 2015). Et sur l'ensemble des régions d'origine, entre 15 et 97 espèces ligneuses, sont produites (hormis la zone Pyrénées qui est couverte par Pyrégraine de Néou). La filière est donc aujourd'hui en pleine expansion et le 23 mai 2017, lors du prochain comité de marque, une vingtaine de candidats supplémentaires devraient obtenir le label.



Le groupe opérationnel chargé de l'animation du label

L'aide à la récolte apportée par la Fondation Yves Rocher

Pour accompagner les acteurs de la filière, la Fondation Yves Rocher s'est positionnée comme un acteur clé dans la montée en puissance de la filière ligneuse «Végétal local», en amont et en aval. D'une part, elle apporte un soutien financier supplémentaire pour les plants labellisés dans le cadre du programme «Plantons 3 millions d'arbres en France» pour stimuler la demande. Et d'autre part, une aide pour les récolteurs de graines «Végétal local» a été attribuée à 10 lauréats de l'appel à projets lancé par l'Afac-Agroforesteries en avril 2015 : Atelier Agriculture Avesnois Thiérache / AFAHC-Occitanie / CFPPA Angers le Fresne / France Nature Environnement Franche-Comté / Graine

de Bocage / Haies Vives d'Alsace / Les Planteurs Volontaires du Nord-Pas-de-Calais / Mission Bocage / Prom'Haies Poitou-Charentes / Union régionale des Forêts d'Auvergne-Mission Haies Auvergne. La collecte, est un maillon essentiel dans production de plants d'origine locale au niveau national, qu'il faut accompagner durablement sur tous les territoires.

Journée de formation sur la récolte

Le 7 septembre 2016, à la demande des structures engagées dans la filière en Occitanie, l'Afac-Agroforesteries a organisé une journée de formation, à Puydarrieux (64), sur la récolte avec deux intervenants-praticiens (Françoise Sire, directrice de Prom'Haies et Nicolas Lachaze, gérant pépiniériste). Ont été abordées les questions d'organisation pratique, logistique et financière de l'activité de récolte au sein d'une structure, en accord avec le label et les techniques de récolte et de préparation des graines suivant les espèces (matériel, geste).

Le forum Végétal local

Le 2 décembre 2016, s'est tenu le deuxième forum Végétal local, consacrée au développement de filières ligneuses, à Angers, en partenariat avec le CFPPA du Fresne, la Fédération des Chasseurs du Pays de Loire et la Région Pays de Loire. Cette journée d'échanges techniques et stratégiques a permis d'avancer sur l'organisation des récolteurs de France afin d'assurer l'approvisionnement en graines aux pépiniéristes. L'actualisation du cahier de récolte, outil fondateur pour cette nouvelle activité a été discutée.

70 participants





Carte des **17** structures bénéficiaires du label *Végétal local* (filière ligneuse)

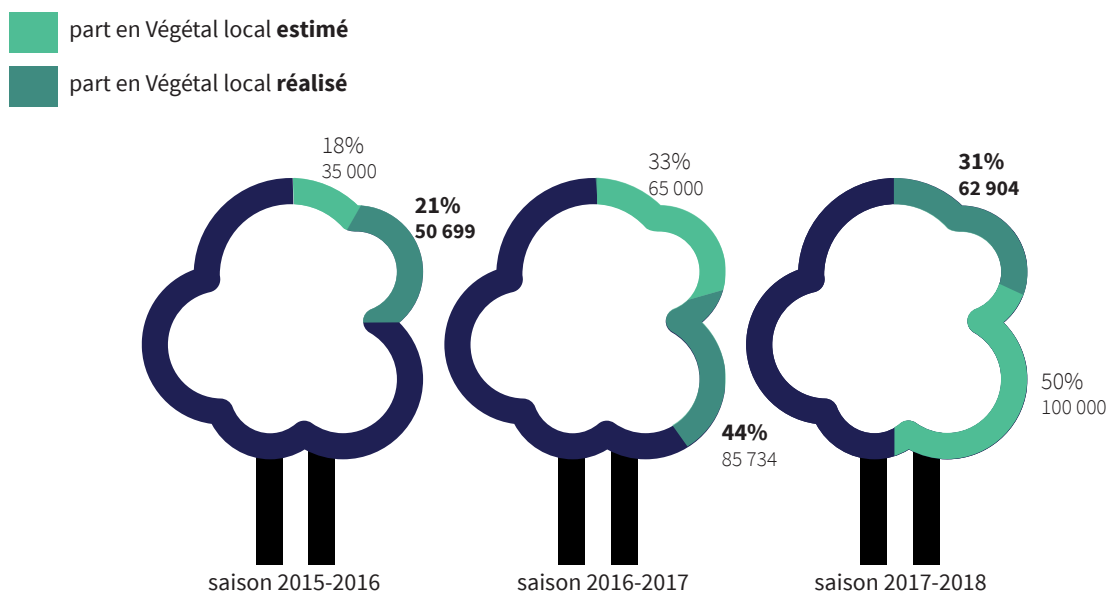
Intégration des arbres labellisés «Végétal local» dans le programme

Depuis 2015, le nouveau programme de plantation a fixé un nouveau objectif de plantation d'ici 2016 : l'utilisation de 200.000 plants labellisés «Végétal local» dans les 1.000.000 de plants réalisés. Ce qui représente 20% des plants du programme. Cette nouvelle version du programme «Plantons 1 million d'arbres en France» dans le cadre du programme «Plantons pour la Planète» est pionnier en matière de haute-qualité de plantation. C'est un vrai tremplin pour faire démarrer la filière de production d'arbres et d'arbustes labellisés «Végétal local» sur tous les territoires. Ainsi un soutien financier, supplémentaire, est apporté aux plants labellisés «Végétal local».

Pour chaque saison, il a été projeté des objectifs en terme de taux de plants labellisés sur les 400 000 plantés. Ces objectifs augmentent d'année en année en prévision d'une montée en puissance de cette filière de production et d'utilisation. L'objectif final (l'horizon n'est pas fixé) est d'atteindre un taux de plantation de 100% en «Végétal local».

Les objectifs des opérateurs

Lors de l'appel à projets du programme, 22 opérateurs (35%) ont déclarés vouloir/pouvoir planter des arbres et arbustes labellisés «Végétal local». Au total 111 683 arbres labellisés ont été conventionnés. A la fin de la saison 2016-2017, **86 734** plants ont été réalisés par 33 opérateurs (soit 34 035 plants de plus que l'année précédente). Le % de plants sur les 200 000 plants à réaliser d'ici 2018, a doublé : de 21% nous sommes passé à 43%, ce résultat dépasse l'objectif des 16% de «Végétal local» (soit 65 000 plants) dans les 400 000 arbres du programme, qui avait été fixé dans la convention Afac-Agroforesteries-Fondation Yves Rocher.



Objectif de plantations d'arbres et d'arbustes labellisés «Végétal local» dans le programme «Plantons 1 million d'arbres en France»



Carte des producteurs de graines, de boutures et de plants labellisés « Végétal local » en ligne sur le site de l'Afac-Agroforesteries

<http://afac-agroforesteries.fr/nos-projets-en-cours/arbres-et-arbustes-certifies-vegetal-local/la-filiere-arbres-et-arbustes-labellises-vegetal-local/>

entrée région d'origine

9 - Zone Sud-Ouest

Pépinières Bauchery
<http://bauchery.fr>
Plants ligneux

Pépinières Naudet Prêchac
<http://www.pepinieres-naudet.com>
Plants ligneux

Prom'Haies en Nouvelle-Aquitaine
<http://www.promhaies.net>
graines ligneux

Espèces labellisées :

- Acer campestre,
- Acer monspessulanum,
- Arbutus unedo,
- Buxus sempervirens,
- Clematis vitalba,
- Cornus mas,
- Cornus sanguinea,
- Corylus avellana,
- Crataegus laevigata,
- Crataegus monogyna,
- Cytisus scoparius,
- Erica cinerea,
- Erica scoparia,
- Erica tetralix,
- Fraxinus excelsior,

entrée producteur

Prom'Haies en Nouvelle-Aquitaine

Adresse : Maison de la Forêt et du bois, 79190 Montalembert
Tel : 05 49 07 64 02
Email : contact@promhaies.net
Web : <http://www.promhaies.net>

4 - Massif Central

- Acer campestre,
- Acer monspessulanum,
- Buxus sempervirens,
- Clematis vitalba,
- Cornus mas,
- Cornus sanguinea,
- Corylus avellana,
- Crataegus laevigata,
- Crataegus monogyna,
- Cytisus scoparius,
- Erica cinerea,
- Erica tetralix,
- Eurostylis europaeus,
- Fraxinus alnus,
- Hedera helix,

Les producteurs et les planteurs

10 pépiniéristes ont fournis des plants labellisés «Végétal local» aux 33 opérateurs qui ont utilisé les plants labellisés dans leurs projets de plantation :

- la pépinière de la Cluse pour les opérateurs du Nord
- la pépinière Wadel-Wininger pour l'Est
- les pépinières Lachaze et Naudet pour le Sud Ouest
- les pépinières Graine de Bocage, Huault, Bouchenoire, Larnaud et le lycée du Fresne, Prom'Haies pour la façade Ouest

La carte en ligne développée par l'Afac-Agroforesteries, dans le cadre de ce programme, a permis de mettre en lien les opérateurs-planteurs avec les pépiniéristes de leur région d'origine. Cette dernière sera actualisée deux fois par an après le comité de la marque.

Pour la plupart des opérateurs, les plants «Végétal local» représentent une part importante de leur plantation. Par exemple, pour la Chambre d'agriculture 17 qui se fournit aux pépinières Naudet, les plants labellisés représentent 31% de la totalité des plants réalisés dans le cadre du programme, soit presque 1/3 des végétaux.

Pour d'autres opérateurs, notamment ceux du Nord, la part de plants «Végétal local» est plus réduite car la gamme de Végétaux proposée par la pépinière de la Cluse est moins importante que chez Naudet. En effet, ce dernier peut proposer 120 espèces différentes et la pépinière de la Cluse, 10 seulement. Cela s'explique par le manque de récolteurs sur la région Nord permettant d'approvisionner en graines la pépinière. La pépinière Naudet, elle, bénéficie du large approvisionnement en graines de Prom'Haies (30kg de graines/an et 145 espèces récoltées) et de Lachaze (les graines en sur-stock).

Maintenant que le tissu d'opérateurs labellisés (pépiniéristes et récolteurs) couvre presque toute la France, il faut travailler à diversifier la gamme de végétaux récoltés pour conserver un bocage varié en essences.

Des structures labellisées

L'association Haies Vives d'Alsace et Mission Bocage en cours de labellisation l'année passée, ont reçu la labellisation en tant que structures récolteuses sur la saison 2016-2017. Elles ont toutes les deux déposé leur candidature au label en avril 2016.

Vérification des essences labellisées

L'Afac-Agroforesteries contrôle les plants déclarés par l'opérateur sur présentation de la facture du pépiniériste qui a obtenu le droit d'usage de la marque. Par rapport à l'année dernière, les pépiniéristes ont fait l'effort de faire figurer sur les factures les essences labellisées et leur région d'origine. La vérification a été plus aisée et cela permet d'afficher une transparence dans la traçabilité des lots.

Cette vérification est importante, car certains opérateurs ont déclaré des plants comme étant labellisés «Végétal local» alors que ces essences n'étaient pas labellisées «Végétal local» mais certifiées MFR (Matériel Forestier Réglementé).

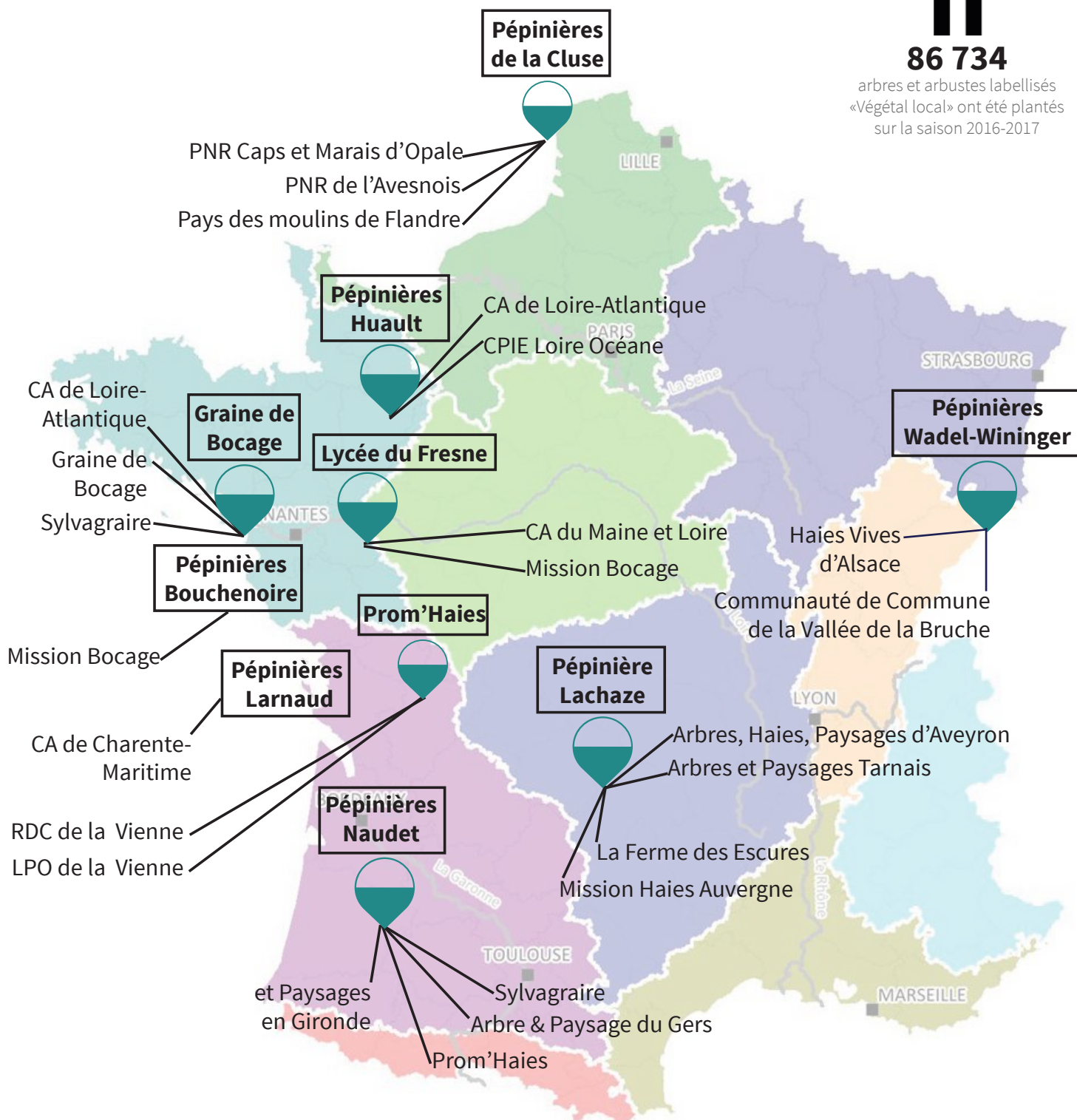


Récolte par Mission Bocage



86 734

arbres et arbustes labellisés
«Végétal local» ont été plantés
sur la saison 2016-2017



Carte des opérateurs-plantiers de plants labellisés «Végétal local»
du programme «Plantons 1 million d'arbres en France» par pépinière d'approvisionnement.

**L'Afac-Agroforesteries
et tous ses opérateurs
remercient grandement la
Fondation Yves Rocher -
Institut de France**

